

Une « forêt de protection » à Rambouillet

Procès Verbal d'état des lieux



Document approuvé par décret du



Préfecture des Yvelines

Direction départementale
de l'équipement et de l'agriculture

CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION DU MASSIF DE RAMBOUILLET

DOSSIER DE CLASSEMENT

Le dossier comprend :

- **le procès verbal de reconnaissance, relié et numéroté p 1 à p 78**
- **la notice explicative, reliée et numérotée p 1 à p 65**
- **les tableaux parcellaires, dans un document séparé, pour chacune des 40 communes concernées**
- **les plans de localisation, sous chemise, pour chacune des 40 communes concernées**

SOMMAIRE

CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION

<u>1- LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE.....</u>	<u>1</u>
<u>2- SECTEUR CONCERNE PAR LA PROCEDURE DE CLASSEMENT.....</u>	<u>2</u>
2-1- LE « NOYAU CENTRAL » DU MASSIF DE RAMBOUILLET	2
2-2- REPARTITION DES SURFACES A CLASSER PAR COMMUNE ET PAR TYPE DE PROPRIETAIRE.....	4
2-2-1- Forêt domaniale (1).....	4
2-2-2- Forêt départementale (1).....	5
2-2-3- Forêts communales (1).....	5
2-2-4- Forêts d'autres collectivités ou établissements publics (1).....	6
2-2-5- Forêts affectées à d'autres ministères que celui de l'agriculture (1).....	6
2-2-6- Forêts privées (1).....	6
2-2-7- Surface des terrains à classer (1).....	7
<u>3- CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU MASSIF.....</u>	<u>10</u>
3-1- TOPOGRAPHIE.....	10
3-2- CLIMAT.....	10
3-3- HYDROGRAPHIE	11
3-4- GEOLOGIE ET PEDOLOGIE	11
<u>4- HISTOIRE DU MASSIF.....</u>	<u>12</u>
4-1- JUSQU'AU MOYEN-AGE, UNE FORET ENCORE VASTE ET PEU MORCELEE	12
4-2- D'IMPORTANTES DEFRICHEMENTS.....	12
4-3- RAMBOUILLET, FORET ROYALE	13
4-3-1- Une forêt aménagée pour la chasse.....	13
4-3-2- Les prémisses de la gestion forestière.....	13
4-4- LE MASSIF DE RAMBOUILLET APRES LA REVOLUTION.....	13
4-4-1- Une gestion forestière de plus en plus marquée.....	13
4-4-2- Une utilisation différente	14
<u>5- ETAT ET COMPOSITION DES PEUPEMENTS FORESTIERS.....</u>	<u>15</u>
5-1- LES FORETS BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER	15
5-1-1- Les principales stations forestières.....	15
5-1-2- Les essences forestières	15
5-1-3- Composition moyenne des peuplements.....	16
5-2- LES FORETS PRIVEES OU NE BENEFICIANT PAS DU REGIME FORESTIER	17

6- EQUIPEMENTS	19
6-1- EQUIPEMENTS ROUTIERS	19
6-2- EQUIPEMENTS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	19
6-3- EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC	20
7- FACTEURS BIOTIQUES (FLORE, FAUNE)	22
7-1- FLORE	22
7-2- FAUNE.....	23
7-3- ACTIVITES CYNEGETIQUES	23
7-3-1- La chasse à Rambouillet, traditionnelle et nécessaire.....	23
7-3-2- Les cervidés (cerf, chevreuil).....	24
7-3-3- Le Sanglier.....	24
7-3-4- Accidents.....	24
8- SUJETIONS SPECIALES IMPOSEES A LA FORET	25
8-1- L'URBANISATION PERIPHERIQUE	25
8-2- LA FREQUENTATION HUMAINE.....	26
8-3- LES DEFRICHEMENTS	27
8-4- LES VOIES DE COMMUNICATION ET LES RESEAUX.....	27
8-5- LES CAPTAGES D'EAU POTABLE	28
8-6- LES ZONES DE FAIBLESSE	28
8-7- LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF)	28
8-8- LES SITES NATURA 2000	29
8-9- LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SITES PROTEGES.....	30
(DONNEES : MINISTERE DE LA CULTURE, SDAP, 2005).....	30
9- ASPECTS PAYSAGERS	31
9-1- UN PAYSAGE PERIURBAIN MAIS A FORTE COMPOSANTE NATURELLE	31
9-2- CINQ GRAND TYPES PAYSAGERS	32
9-2-1- Les villages de lisière (figure 1).....	32
9-2-2- Les villages de clairière (figure 2)	32
9-2-3- La forêt « profonde » (figure 3)	33
9-2-4- Les interfaces (figure 4).....	33
9-2-5- Les sites remarquables et touristiques (figure 5).....	38
9-3- EVOLUTION RECENTE DU PAYSAGE	40
10- MESURES ACTUELLES DE PROTECTION	43
10-1- LES DOCUMENTS D'URBANISME	43
10-1-1- A l'échelle régionale et supra-communale : le SDRIF et les SCOT.....	43
10-1-2- A l'échelle communale : les plans locaux d'urbanisme (PLU).....	43

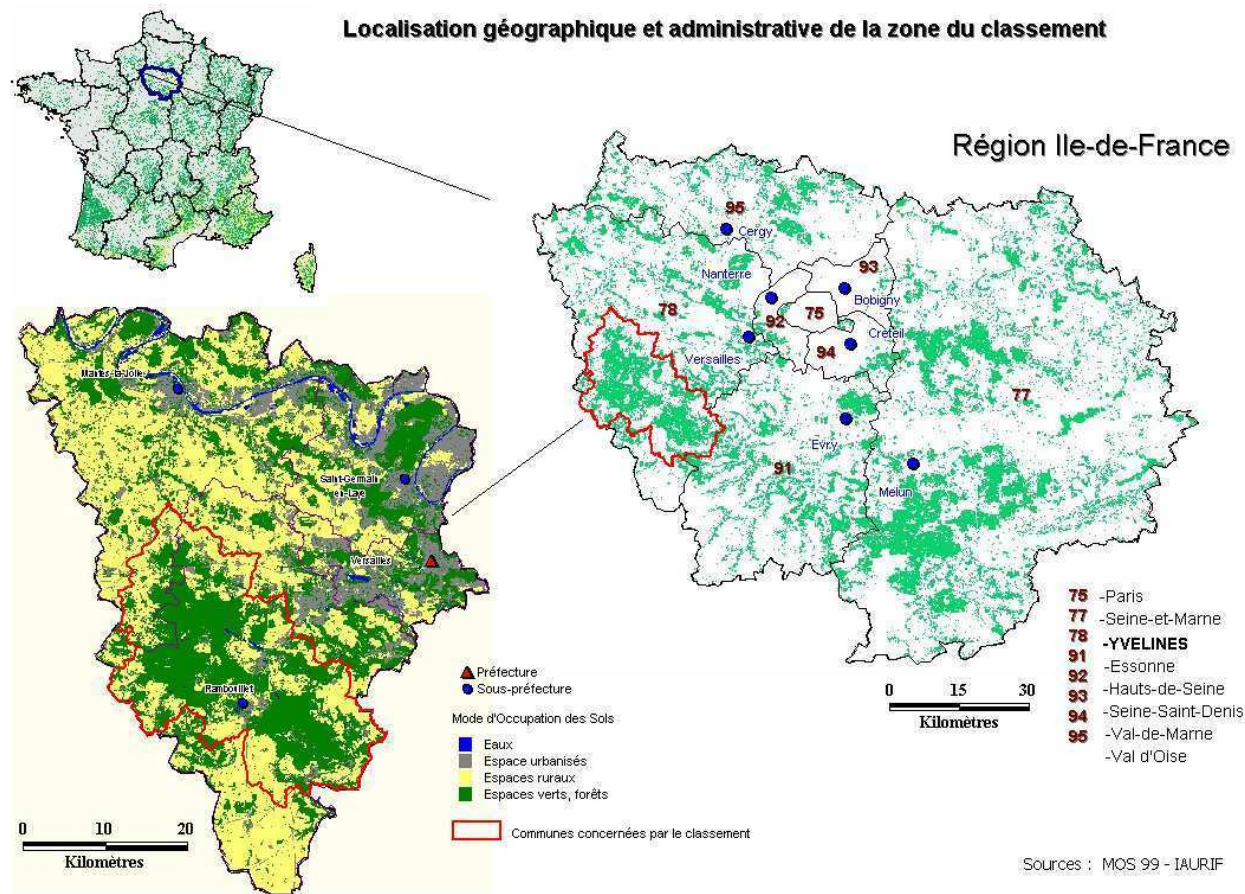
10-2-	LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE.....	44
10-3-	LES ZONES DE PROTECTION ECOLOGIQUES ET PATRIMONIALES.....	44
10-3-1-	Sites classés et les sites inscrits.....	44
10-3-2-	Les ZNIEFF	44
10-3-3-	Les sites « Natura 2000 ».....	45
10-3-4-	Les réserves naturelles volontaires.....	45
10-4-	LA REGLEMENTATION FORESTIERE.....	45
10-4-1-	Massif domanial.....	45
10-4-2-	Forêts privées.....	45
11-	<u>CONCLUSION.....</u>	47
12-	<u>ANNEXES</u>	48

1- Localisation géographique et administrative

Situé à une quarantaine de kilomètres au sud ouest de Paris, le massif forestier de Rambouillet forme, suite au développement de la Ville Nouvelle de Saint Quentin en Yvelines, une frontière verte entre l'urbanisation parisienne et la plaine rurale de la Beauce.

Héritage de l'ancienne forêt d'Yveline, le massif s'étend sur plus de 20.000 ha. et se présente plutôt comme un ensemble de bois, plus ou moins disjoints, que comme une masse cohérente. Cette constitution en massifs, son périmètre tortueux et la présence de clairières lui donnent un aspect de dentelle.

Le massif forestier de Rambouillet est situé dans le sud du département des YVELINES, dans les régions forestières (Inventaire Forestier National) du « Pays des Yvelines » et de la « Beauce ».



2- Secteur concerné par la procédure de classement

2-1- Le « noyau central » du massif de Rambouillet

Le massif de Rambouillet présente une forme dispersée au fur et à mesure de l'éloignement d'un noyau central.

Les digitations de la forêt s'étirent :

- à l'Est, jusqu'aux portes de la Ville Nouvelle de Saint Quentin,
- à l'ouest, sur le département de l'Eure-et-Loir,
- au sud et prenant l'appellation du massif de Dourdan.

Le classement en « forêt de protection » est une procédure lourde et complexe. Pour assurer une bonne démarche participative avec les acteurs concernés et pour consulter les élus locaux, tout en réalisant le projet dans un délai raisonnable, il a été nécessaire de procéder par tranches.

Une sectorisation du massif a donc été effectuée, permettant de distinguer quatre secteurs, représentés ci-dessous. Dans un premier temps, il a été décidé de procéder au classement du secteur n°1 qui constitue une zone forestière cohérente que l'on peut considérer comme le « cœur » du massif de Rambouillet. Il intègre, au nord, la forêt des Quatre Piliers.

Il se situe sur le territoire des 40 communes suivantes :

Canton de Montfort-l'Amaury :

- **BEHOUST**
- **GALLUIS**
- **GARANCIERES**
- **GROSROUVRE**
- **MERE**
- **LES MESNULS**
- **MILLEMONT**
- **MONTFORT L'AMAURY**
- **LA QUEUE-LES-YVELINES**
- **SAINT-REMY L'HONORE**

Canton de Saint-Arnoult

- **BONNELLES**
- **BULLION**
- **LA CELLE-LES-BORDES**
- **CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES**
- **LONGVILLIERS**
- **ROCHFORT-EN-YVELINES**
- **SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES**
- **SONCHAMP**

Canton de Chevreuse :

- **CERNAY-LA-VILLE**
- **SENLISSE**

Canton de Houdan :

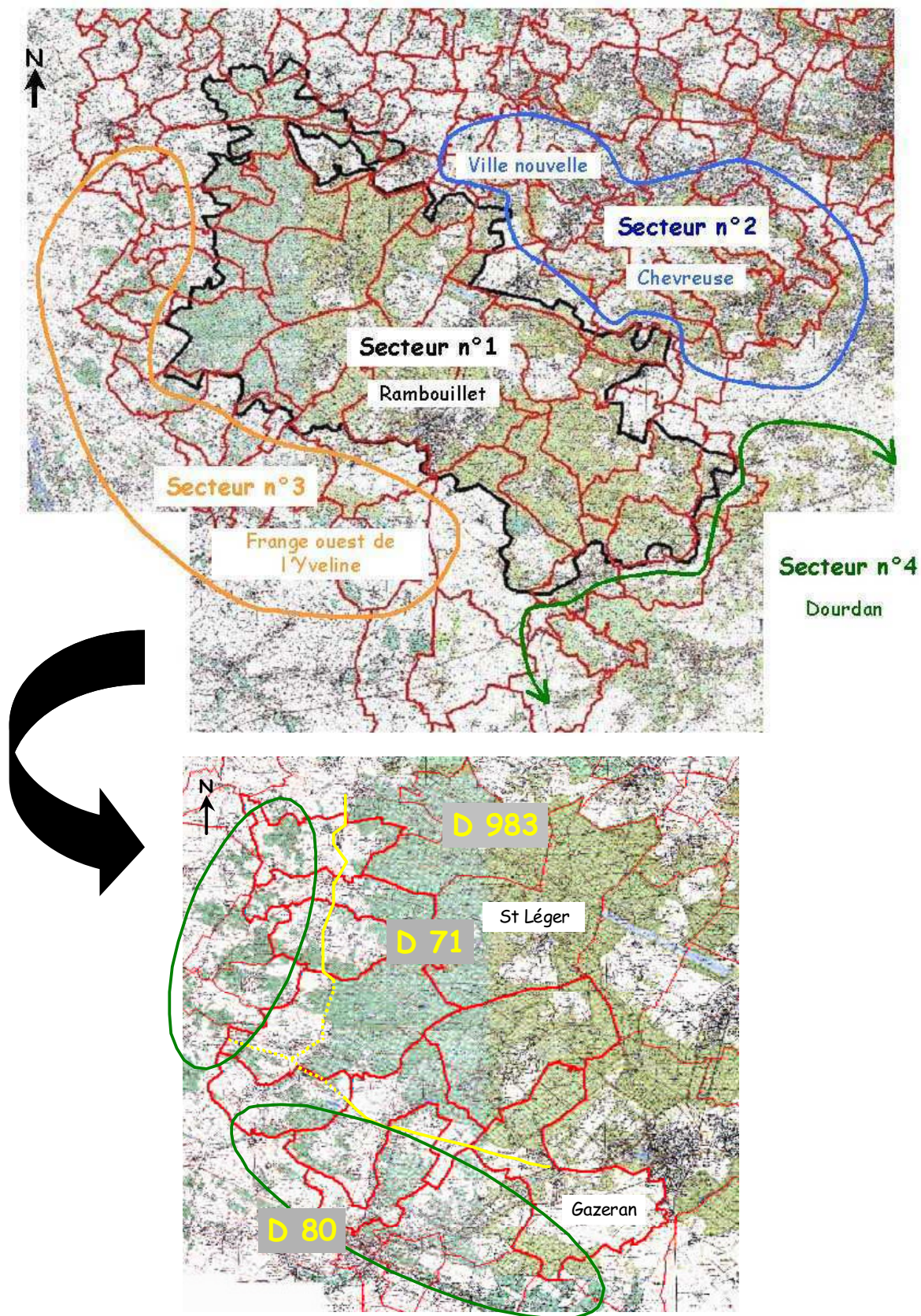
- **ADAINVILLE**
- **BAZAINVILLE**
- **BOURDONNE**
- **CONDE SUR VESGRE**
- **GAMBAIS**
- **ORGERUS**

Canton de Rambouillet :

- **AUFFARGIS**
- **LA BOISSIERE-ECOLE**
- **LES BREVIAIRES**
- **LES ESSARTS-LE-ROI**
- **GAMBAISEUIL**
- **GAZERAN**
- **HERMERAY**
- **MITTAINVILLE**
- **LE PERRAY-EN-YVELINES**
- **POIGNY-LA-FORET**
- **RAIZEUX**
- **RAMBOUILLET**
- **SAINT-LEGER-EN-YVELINES**
- **VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES**

La majorité de la Forêt Domaniale de Rambouillet y est présente, mis à part quelques parcelles de la XVIIIème division (Communes de Dampierre-en-Y. et Levis-St-Nom).

A l'échelle du massif...



La continuité géographique du massif forestier a été placée au centre de la démarche du choix du secteur à classer. Toutefois, pour des raisons de simplicité, ses limites ont été calées autant que possible sur des frontières facilement identifiables comme les routes principales qui constituent de fait une déconnexion entre les boisements de part et d'autre.

Les classements complémentaires des secteurs n°2, 3 et/ou 4 seront envisagés ultérieurement.

2-2- Répartition des surfaces à classer par commune et par type de propriétaire

2-2-1- Forêt domaniale (1)

Tableau modifié par rapport à l'enquête publique, mis à jour le 18/11/2008

AUFFARGIS	444 ha 57 a 70 ca
BOURDONNE	26 ha 32 a 64 ca
BULLION	240 ha 28 a 50 ca
CERNAY LA VILLE	301 ha 38 a 74 ca
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	462 ha 75 a 91 ca
CONDE SUR VESGRE	152 ha 05 a 36 ca
GAMBAISEUIL	1 777 ha 77 a 90 ca
GAZERAN	571 ha 12 a 30 ca
GROSROUVRE	84 ha 55 a 89 ca
HERMERAY	336 ha 83 a 37 ca
LA BOISSIERE ECOLE	824 ha 24 a 47 ca
LA CELLE LES BORDES	558 ha 77 a 65 ca
LA QUEUE LEZ YVELINES	115 ha 37 a 59 ca
LE PERRAY EN YVELINES	262 ha 49 a 28 ca
LES BREVIAIRES	756 ha 85 a 10 ca
LES ESSARTS LE ROI	286 ha 83 a 73 ca
LES MESNULS	21 ha 42 a 25 ca
POIGNY LA FORET	1 358 ha 07 a 96 ca
RAMBOUILLET	1 276 ha 23 a 57 ca
ROCHFORT EN YVELINES	76 ha 46 a 39 ca
SAINT ARNOULT EN YVELINES	8 a 20 ca
SAINT LEGER EN YVELINES	2 456 ha 93 a 28 ca
SAINT REMY L'HONORE	58 ha 00 a 10 ca
SENLISSE	383 ha 48 a 92 ca
SONCHAMP	598 ha 89 a 35 ca
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	395 ha 94 a 45 ca
TOTAL	13 824 ha 80 a 61 ca

2-2-2- Forêt départementale (1)

Tableau modifié par rapport à l'enquête publique, mis à jour le 18/11/2008

AUFFARGIS	30 ha 37 a 50 ca
BONNELLES	52 ha 10 a 19 ca
BULLION	150 ha 59 a 54 ca
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	47 ha 80 a 85 ca
LA CELLE LES BORDES	52 ha 27 a 73 ca
LE PERRY EN YVELINES	32 a 35 ca
MITTAINVILLE	1 a 25 ca
RAMBOUILLET	2 a 01 ca
ROCHEFORT EN YVELINES	44 a 65 ca
SONCHAMP	1 ha 64 a 01 ca
TOTAL	335 ha 60 a 09 ca

2-2-3- Forêts communales (1)

Tableau modifié par rapport à l'enquête publique, mis à jour le 18/11/2008

ADAINVILLE	38 a 00 ca
AUFFARGIS	80 a 40 ca
BAZAINVILLE	50 a 90 ca
BÉHOUST	11 a 95 ca
BONNELLES	23 ha 09 a 19 ca
BULLION	19 ha 32 a 66 ca
CERNAY LA VILLE	10 a 86 ca
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	2 ha 94 a 26 ca
CONDE SUR VESGRE	22 a 96 ca
GALLUIS	6 a 00 ca
GARANCIERES	4 a 78 ca
GROSROUVRE	15 ha 23 a 67 ca
HERMERAY	8 a 32 ca
LA BOISSIERE ECOLE	61 a 37 ca
LA CELLE LES BORDES	2 ha 27 a 42 ca
LA QUEUE LEZ YVELINES	4 ha 26 a 26 ca
LES MESNULS	1 a 82 ca
LONGVILLIERS	30 a 00 ca
MITTAINVILLE	18 a 47 ca
MONTFORT L'AMAURY	12 ha 99 a 32 ca
ORGERUS	8 a 80 ca
POIGNY LA FORET	4 ha 94 a 84 ca
ROCHEFORT EN YVELINES	9 ha 01 a 03 ca
SAINTE REMY L'HONORE	60 ca
SENLISSE	2 ha 99 a 82 ca
SONCHAMP	18 ha 41 a 65 ca
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	12 a 90 ca
TOTAL	119 ha 18 a 25 ca

2-2-4- Forêts d'autres collectivités ou établissements publics (1)

Tableau modifié par rapport à l'enquête publique, mis à jour le 18/11/2008

AUFFARGIS	58 ha 64 a 43 ca
BAZAINVILLE	6 a 07 ca
BÉHOUST	8 a 47 ca
BONNELLES	47 a 67 ca
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	1 ha 21 a 84 ca
GAMBAIS	4 a 99 ca
LE PERRAY EN YVELINES	10 ha 57 a 95 ca
RAMBOUILLET	4 ha 27 a 00 ca
SAINT ARNOULT EN YVELINES	1 ha 14 a 60 ca
TOTAL	76 ha 53 a 03 ca

2-2-5- Forêts affectées à d'autres ministères que celui de l'agriculture (1)

Tableau modifié par rapport à l'enquête publique, mis à jour le 18/11/2008

AUFFARGIS	15 a 20 ca
BAZAINVILLE	1 ha 02 a 33 ca
BULLION	60 ha 44 a 41 ca
GROSROUVRE	88 a 54 ca
LA QUEUE LEZ YVELINES	76 a 48 ca
LE PERRAY EN YVELINES	76 ha 12 a 91 ca
LES BREVIAIRES	23 ha 22 a 39 ca
LES ESSARTS LE ROI	48 a 20 ca
RAMBOUILLET	13 ha 57 a 33 ca
SAINT ARNOULT EN YVELINES	1 ha 33 a 24 ca
SAINT LEGER EN YVELINES	3 ha 60 a 75 ca
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	18 ha 96 a 85 ca
TOTAL	200 ha 58 a 63 ca

2-2-6- Forêts privées (1)

Tableau modifié par rapport à l'enquête publique, mis à jour le 18/11/2008

ADAINVILLE	193 ha 32 a 19 ca
AUFFARGIS	177 ha 37 a 64 ca
BAZAINVILLE	278 ha 25 a 77 ca
BÉHOUST	104 ha 02 a 99 ca
BONNELLES	170 ha 11 a 76 ca
BOURDONNE	106 ha 39 a 90 ca
BULLION	661 ha 50 a 87 ca
CERNAY LA VILLE	46 ha 64 a 63 ca
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	958 ha 24 a 04 ca
CONDE SUR VESGRE	323 ha 80 a 37 ca
GALLUIS	79 ha 84 a 57 ca

GAMBAIS	743 ha 22 a 43 ca
GAMBAISEUIL	62 ha 66 a 02 ca
GARANCIERES	34 ha 33 a 03 ca
GAZERAN	134 ha 23 a 41 ca
GROSROUVRE	200 ha 23 a 11 ca
HERMERAY	121 ha 05 a 86 ca
LA BOISSIERE ECOLE	751 ha 10 a 63 ca
LA CELLE LES BORDES	827 ha 46 a 32 ca
LA QUEUE LEZ YVELINES	15 ha 44 a 56 ca
LE PERRAY EN YVELINES	92 ha 22 a 95 ca
LES BREVIAIRES	232 ha 15 a 63 ca
LES ESSARTS LE ROI	102 ha 23 a 66 ca
LES MESNULS	202 ha 28 a 60 ca
LONGVILLIERS	176 ha 52 a 01 ca
MÉRÉ	73 ha 00 a 97 ca
MILLEMONT	440 ha 78 a 85 ca
MITTAINVILLE	64 ha 96 a 55 ca
MONTFORT L'AMAURY	17 ha 03 a 73 ca
ORGERUS	207 ha 57 a 66 ca
POIGNY LA FORET	522 ha 88 a 70 ca
RAIZEUX	74 ha 14 a 16 ca
RAMBOUILLET	60 ha 81 a 65 ca
ROCHFORT EN YVELINES	781 ha 78 a 10 ca
SAINT ARNOULT EN YVELINES	283 ha 75 a 84 ca
SAINT LEGER EN YVELINES	546 ha 66 a 44 ca
SAINT REMY L'HONORE	151 ha 84 a 87 ca
SENLISSE	38 ha 68 a 26 ca
SONCHAMP	574 ha 66 a 18 ca
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	93 ha 22 a 92 ca
TOTAL	10 726 ha 57 a 81 ca

2-2-7- Surface des terrains à classer (1)

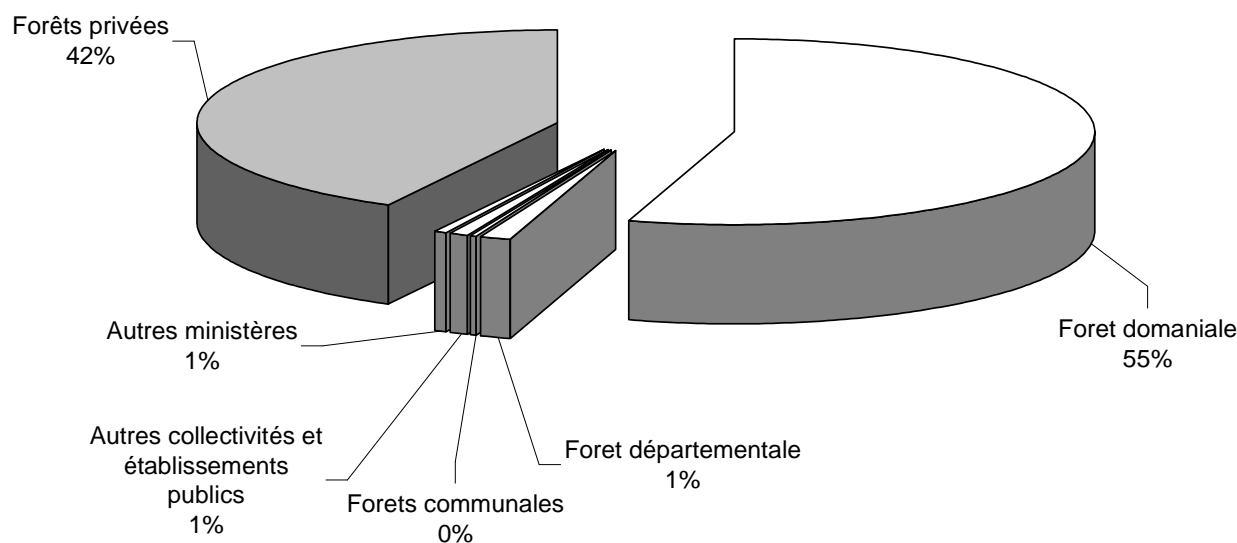
Tableau modifié par rapport à l'enquête publique, mis à jour le 18/11/2008

ADAINVILLE	193 ha 70 a 19 ca
AUFFARGIS	711 ha 92 a 88 ca
BAZAINVILLE	279 ha 85 a 07 ca
BÉHOUST	104 ha 23 a 41 ca
BONNELLES	245 ha 78 a 81 ca
BOURDONNE	132 ha 72 a 54 ca
BULLION	1 132 ha 15 a 98 ca
CERNAY LA VILLE	348 ha 14 a 23 ca
CLAIRFONTAINE EN YVELINES	1 472 ha 96 a 90 ca
CONDE SUR VESGRE	476 ha 08 a 69 ca
GALLUIS	79 ha 90 a 57 ca
GAMBAIS	743 ha 27 a 42 ca
GAMBAISEUIL	1 840 ha 43 a 92 ca

GARANCIERES	34 ha 37 a 81 ca
GAZERAN	705 ha 35 a 71 ca
GROSROUVRE	300 ha 91 a 21 ca
HERMERAY	457 ha 97 a 55 ca
LA BOISSIERE ECOLE	1 575 ha 96 a 47 ca
LA CELLE LES BORDES	1 440 ha 79 a 12 ca
LA QUEUE LEZ YVELINES	135 ha 84 a 89 ca
LE PERRY EN YVELINES	441 ha 75 a 44 ca
LES BREVIAIRES	1 012 ha 23 a 12 ca
LES ESSARTS LE ROI	389 ha 55 a 59 ca
LES MESNULS	223 ha 72 a 67 ca
LONGVILLIERS	176 ha 82 a 01 ca
MÉRÉ	73 ha 00 a 97 ca
MILLEMONT	440 ha 78 a 85 ca
MITTAINVILLE	65 ha 16 a 27 ca
MONTFORT L'AMAURY	30 ha 03 a 06 ca
ORGERUS	207 ha 66 a 46 ca
POIGNY LA FORET	1 885 ha 91 a 50 ca
RAIZEUX	74 ha 14 a 16 ca
RAMBOUILLET	1354 ha 91 a 56 ca
ROCHFORT EN YVELINES	867 ha 70 a 17 ca
SAINT ARNOULT EN YVELINES	286 ha 31 a 88 ca
SAINT LEGER EN YVELINES	3 007 ha 20 a 46 ca
SAINT REMY L'HONORE	209 ha 85 a 57 ca
SENLISSE	425 ha 17 a 01 ca
SONCHAMP	1 190 ha 61 a 19 ca
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	508 ha 27 a 12 ca
TOTAL	25 283 ha 28 a 40 ca

(1) y compris terrains à reboiser et voirie forestière

Ventilation des surfaces selon le type de propriétaire



La gestion du massif incombe, pour les forêts bénéficiant du régime forestier, à
l'Office National des Forêts (ONF)
Unité territoriale de Rambouillet
3, rue de Groussay
78120 RAMBOUILLET

Pour la forêt privée, la gestion incombe aux propriétaires des terrains. Le CRPF, établissement public à caractère administratif, a en charge de développer et d'orienter la gestion forestière des bois et forêts privées. Pour la région, il s'agit du

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
d'Ile de France et du Centre
43, rue du Bœuf Saint Paterne
45000 ORLEANS

3- Caractéristiques physiques du massif

3-1- Topographie

Avec une altitude moyenne de 160 m (*le point culminant est à 174 m*), la région donne un aspect de relief découpé et de paysage varié, car au cours du temps, l'érosion a affouillé les plateaux argileux qui la composent.

3-2- Climat

(Données issues du projet de révision de l'aménagement forestier, ONF 2005)

Le climat régnant sur le massif correspond sensiblement au climat moyen de l'Île-de-France, à savoir un climat de transition que l'on qualifie d'océanique dégradé, c'est-à-dire à dominante océanique et d'influence semi-continentale. Le climat est doux et assez humide avec des hivers relativement froids et des vents dominants de secteur sud-ouest.

La présence d'espèces végétales, telles la bruyère ciliée, le piment royal ou encore le carvi verticillé, témoigne du caractère atlantique du climat, tout comme la fougère des montagnes ou la violette des marais marque l'influence nordique.

Les données climatiques présentées ci-dessous sont celles de la station de TRAPPES située à environ 15 km au N-E de Rambouillet, à la même altitude (période de référence 1971 – 2000).

Température :

moyenne annuelle : environ 10,7 °C.

nombre de jours de gelée : 53

Le nombre de jours de gelées est sans doute plus important au niveau du massif forestier et notamment du plateau des Yvelines avec la **présence fréquente de gelées tardives**.

Précipitations :

moyenne annuelle : 695 mm

assez bien réparties sur l'année

aucun mois sec, tout au plus deux mois « sub-secs » (juillet-août)

Vents : rarement violents bien que fréquents à dominante ouest/sud-ouest (1)

Brouillards : environ 54 jours/an (1)

Orages : 16 jours, cantonnés en été, parfois violents (1)

(1) données de la station de VILLACOUBLAY

Il convient de noter la présence de nombreux microclimats qui créent des trous à gelées (toute la vallée des Ponts Quentins) ou des versants très secs (la Harasserie, versant sud des Vaux de Cernay).

3-3- Hydrographie

La forêt est située sur la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Eure et de la Seine. Elle compte sept cours d'eau importants et pérennes :

- La Rabette (Seine),
- le ru des Vaux (Seine),
- l'Yvette (Seine),
- les Ponts Quentins (Eure),
- la Vesgre (Eure),
- la Guesle (Eure),
- la Drouette (Eure).

Le massif compte de nombreux étangs et mares. Certains sont des créations artificielles comme l'étang des Roches ou l'étang de Cernay.

Notons enfin la présence d'un patrimoine particulier, le réseau des étangs et rigoles créé à la fin du XVII^{ème} siècle pour alimenter en eau le parc du château de Versailles. Ce système hydraulique complexe relié à cinq bassins versants sert aujourd'hui d'exutoire à de nombreux réseaux pluviaux et assure une protection contre les inondations. Il est presque devenu un système naturel autour des étangs de la forêt de Rambouillet, notamment l'« Etang de la Tour » (Vieille-Eglise-en-Yvelines) et la chaîne des « Etangs de Hollande ».

3-4- Géologie et pédologie

(Données issues du projet de révision de l'aménagement forestier, ONF 2005)

L'histoire géologique de la forêt de Rambouillet comporte quatre phases majeures :

- Le dépôt d'une assise sédimentaire, la craie à silex du Sénonien à l'ère Secondaire lors de la transgression marine du Crétacé supérieur (environ 65 millions d'années),
- Une succession de dépôts sédimentaires à l'ère Tertiaire (Paléocène, Eocène et Oligocène) résultant de cinq transgressions marines d'inégales amplitudes avec des dépôts marins constitutifs de plateformes structurales entre 55 et 25 millions d'années,
- Un aplanissement des reliefs formés et un retrait définitif de la mer à la fin de l'ère Tertiaire (Miocène, Pliocène) avec sous climat tropical :
 - l'épandage de dépôts sableux en provenance du Massif Central,
 - la grésification des sables et la meulièrement des calcaires (formation d'argile et de meulrières).
- Une phase quaternaire avec enfoncement des vallées lié à l'abaissement du niveau de la mer (dépôts des hautes terrasses alluviales), actions périglaciaires (modèle des versants par solifluxions liées aux alternances gel-dégel) et dépôts limoneux éoliens (lœss).

Le déroulement de ces événements a amené à avoir les successions suivantes de faciès géologique :

- les formations éoliennes généralement peu épaisses sur les plateaux : limons des plateaux et sables soufflés.
- les formations des plateaux : les argiles à meulrières et les sables de Lozères.
- les formations des pentes : les sables de Fontainebleau (et chaos gréseux sommital).
- les formations en bas de pentes : colluvions et alluvions.

Bien que ces formations soient bien individualisées, il est difficile de leur assigner une limite à cause des « inter-contaminations ». Tous ces phénomènes ont entraîné sur le massif une véritable mosaïque de sols aux limites imprécises.

4- Histoire du massif

(Données issues de VILLE J. (2002) : Avant-projet de procès-verbal de reconnaissance du massif forestier de Rambouillet en vue d'un classement en forêt de protection - Stage d'étude technique effectué à la DDAF des Yvelines)

4-1- Jusqu'au Moyen-Age, une forêt encore vaste et peu morcelée

Les premières interventions de l'homme ont eu lieu au Mésolithique (-10000 à -5000 ans), toutefois sa présence reste encore discrète et dispersée.

Au Néolithique (-5000 à -2500 ans), l'occupation humaine se fait plus dense et s'accompagne d'abattage d'arbres. Cette période correspond à la sédentarisation de l'Homme et à l'apparition de l'agriculture. Ainsi, la forêt arrive à l'âge du bronze, certes entamée, mais encore fortement présente dans la région.

Au cours de l'Antiquité, les Celtes font un grand usage du bois, et de nombreuses interruptions sont ainsi créées dans la couverture boisée de la forêt d'Yveline, qui, à l'époque, réunit de manière continue les forêts de Laye, de Fontainebleau, d'Orléans et de Dreux. On peut ainsi faire le rapprochement avec la forêt des Carnutes (plutôt située en Beauce, entre Chartres et Orléans) dans laquelle se réunissent les druides, ce qui lui donne un caractère sacré à l'époque.

Durant la période gallo-romaine, de nombreuses voies pavées sont créées en forêt. Le taillis est exploité et le pacage réglementé. L'utilisation du massif forestier se fait ainsi de manière plus poussée.

Puis, à partir du III^{ème} siècle, suite à une chute de la population, la surface boisée augmente. La forêt appartient ensuite aux Francs et Clovis en fait don à l'église de Reims.

4-2- D'importants défrichements

Au Moyen-Age, la forêt connaîtra d'importants défrichements opérés par les ermites et les moines des abbayes proches ; en effet, en 768, Pépin le Bref donne la forêt à l'abbaye de Saint-Denis. Les abbayes de Poigny, de Saint-Benoist, des Vaux de Cernay, de Clairefontaine, des Bréviaires... participent activement aux défrichements, de même que les seigneurs de Rambouillet, Saint-Léger ou Rochefort autour de leurs châteaux. En conséquence, certains responsables soucieux de la pérennité du boisement décident d'accentuer la surveillance, maîtriser les défrichements, veiller au gibier... mais les nombreuses dérogations et droits d'usage limitent considérablement la portée de ces actes de protection de la forêt.

Le nombre de monastères augmente encore au cours des deux siècles suivants, ce qui s'accompagne de défrichements créant de vastes clairières, ainsi que de la création d'étangs. Le don de la forêt en 1204 par Philippe le Bel à la famille des comtes de Montfort est suivi de dons de bois aux ecclésiastiques, aux léproseries, aux hôpitaux.

En 1208, Simon IV de Montfort édicte des règles pour une gestion plus rationnelle de la forêt. Cette période s'accompagne de la création de nombreux métiers en forêt : tonneliers, tailleurs d'échalas (pour les vigneron), charbonniers, fendeurs de lattes... S'y ajoutent l'exploitation du minerai de fer et la présence de verriers. On notera la diversité des usagers de la forêt, parmi lesquels les moines (qui cherchent de vastes étendues pour leurs activités spirituelles), les féodaux laïcs (pour qui la forêt est source de profits et terrain de chasse) et enfin ceux qui constitueront ensuite le « Tiers Etat », à qui la forêt apporte de quoi vivre. Les bois sont ainsi très fréquentés surtout durant la période hivernale par des cultivateurs et de multiples « tâcherons ».

La Guerre de Cent Ans offre une période de répit à la forêt, qui se reconstitue alors.

Après la réunion de la seigneurie de Montfort avec les terres royales (mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, héritière des Montfort), l'espace boisé est partagé entre le Roi, qui l'utilise pour la chasse, les ecclésiastiques et les seigneurs, qui détiennent le territoire le plus étendu.

En 1384, la forêt devient propriété de la famille d'Angennes ; elle le restera jusqu'en 1706.

A la fin du Moyen-Age, au XVème siècle, la forêt est « amputée ». Là s'arrête l'histoire de la forêt d'Yveline, réduite par les défrichements à des massifs forestiers sans aucune commune mesure avec le massif d'origine.

4-3- Rambouillet, forêt royale

4-3-1- Une forêt aménagée pour la chasse

Avec l'importance croissante des chasses royales, un réseau de routes en étoile est établi progressivement sous Henri IV puis Louis VIII, complété par le comte de Toulouse et achevé sous Louis XIV. Ces nombreux carrefours en étoile facilitent la pratique de la chasse à courre et jouent ainsi un grand rôle dans l'aménagement de la forêt. Ils caractérisent aujourd'hui encore le réseau de desserte du massif, en véritables « témoins vivants » de cette époque.

Grand chasseur, Charles IX crée des harasseries pour parquer les chevaux, évitant ainsi qu'ils ne dévastent les sous-bois.

Au début du XVIIIème siècle, la surface forestière royale de Rambouillet préfigure la forêt domaniale actuelle. Les achats au nom du Roi ont peu à peu créé un territoire très homogène et important entièrement voué à la chasse.

4-3-2- Les prémises de la gestion forestière

Le parcellaire de la forêt est quasiment inexistant avant Charles IX. En 1584, la « réformation » de la forêt permet d'établir un état des lieux ainsi que des recommandations de gestion.

Mais c'est au cours du XVIIème siècle que la gestion forestière sera vraiment réorganisée à l'échelle du pays, notamment par l'ordonnance de Colbert en 1669. Celle-ci prévoit l'établissement d'un plan de gestion et d'un parcellaire. Elle oblige par ailleurs de gérer une certaine partie de la forêt en futaie. Bien qu'elle soit très directive, l'ordonnance de 1669 reste difficile à appliquer. Les bois du Roi sont alors délimités par des fossés encore visibles de nos jours en forêt de Rambouillet.

A la même époque, Louis XIV décide, pour les besoins du parc de Versailles et de ses jeux d'eau, de créer 15 étangs, 140 kilomètres de rigoles, 34 aqueducs... Ceci conduit à assainir la forêt et donc à faire régresser certaines maladies ; par ailleurs, cela contribue à la mise en culture de 15.000 hectares d'anciennes zones marécageuses. C'est ici que naît tout la dimension historique des étangs de Hollande et des rigoles, créés selon la volonté du Roi.

En 1711, le comte de Toulouse achète le marquisat de Rambouillet. Avec son fils (le duc de Penthièvre) ils étendent le domaine et administrent l'exploitation forestière.

A la Révolution, de nombreux biens sont confisqués aux nobles et au clergé. Entre autres, les forêts des Vaux de Cernay et de Clairefontaine deviennent Biens Nationaux. L'ordonnance de 1669 cesse d'être appliquée et on assiste en forêt à des coupes massives ainsi qu'à un important braconnage.

4-4- Le massif de Rambouillet après la révolution

4-4-1- Une gestion forestière de plus en plus marquée

Le Code Forestier de 1827 reprend les principes de l'ordonnance de 1669. La gestion de la forêt de Rambouillet est désormais cadrée par des « coupes réglées », c'est-à-dire un programme de coupes. On utilise largement le Pin sylvestre pour les différents reboisements. On peut noter que cette essence s'était installée dès la fin des glaciations du Quaternaire, avec le réchauffement climatique.

Par ailleurs, afin de lutter contre les dégâts des lapins, de nombreux enclos sont créés. Le sol trop humide implique la création d'un réseau de fossés.

En 1892, le premier plan d'aménagement de la forêt domaniale est rédigé. Il sera modifié plusieurs fois par la suite.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la décision est prise, en forêt domaniale, de convertir le taillis sous futaie en futaie. Ceci n'est d'ailleurs pas encore terminé de nos jours. Les bois privés restent, pour leur part, encore en partie gérés pour la chasse.

L'épidémie de myxomatose en 1954 favorise grandement la régénération de la forêt avec la mortalité importante chez les lapins.

Un nouvel Aménagement est rédigé en 1958. Il est suivi de plusieurs additifs partiels.

Le dernier Aménagement de la forêt domaniale date de 1986. Il est à noter que suite à la tempête de décembre 1999 ce document est devenu caduc ; il est en cours de révision.

4-4-2- Une utilisation différente

L'usage de la forêt au cours des XIXème et XXème siècles a fortement évolué. Progressivement, la forêt cesse d'être surexploitée.

Dans un premier temps, de nombreux débouchés existent encore pour le bois de feu. A la Restauration, les besoins en bois de chauffage augmentent, de même que la demande de bois pour les besoins de la métallurgie. Peu à peu, l'exploitation de la forêt devient plus rationnelle et plus démocratique. L'exploitation du bois de chauffage continue jusqu'à la première moitié du XXème siècle.

Dans le même temps, la fréquentation récréative n'a fait que croître. La tradition de la chasse se maintient, même si elle ne concerne plus le même public. Enfin, les loisirs se développent et les promeneurs d'aujourd'hui profitent largement de l'héritage du passé : routes forestières droites avec leurs carrefours en étoile, étangs de Hollande, abbaye des Vaux de Cernay... La fréquentation est autre, mais la forêt ne cesse d'être parcourue.

5- Etat et composition des peuplements forestiers

5-1- Les forêts bénéficiant du régime forestier

(Données issues du projet de révision de l'aménagement forestier, ONF 2005)

5-1-1- Les principales stations forestières

La gamme des stations rencontrées couvre une palette large de niveaux trophiques et hydriques. On retiendra juste que :

- Les stations les plus représentées sont la chênaie sessiliflore sur sable, la chênaie sessiliflore sur argile à meulière et la chênaie sessiliflore charmaie.
- Les stations les plus pauvres occupent les sols acidiphiles à hyperacidiphiles aussi bien des plateaux et versants sur argile à meulière que sur sable de Fontainebleau :
 - sur les stations sèches (sur sable de Fontainebleau), les essences les mieux adaptées sont le chêne sessile et les pins (pin sylvestre pour les stations sur argile à meulière et pin sylvestre ou pin laricio sur les sables). La pauvreté des sols entraîne un risque de gélivure sur le chêne sessile,
 - sur les stations hydromorphes (sur argile à meulière), les essences les mieux adaptées sont le chêne sessile et le pin. Ces sols entraînent des risques de stress hydrique pour le chêne pédonculé.
- Les stations plus fertiles (chênaie charmaie) peuvent être valorisées par une gamme d'essences secondaires plus large.
- Enfin, les stations de fonds de vallons ou de vallées représentent une surface faible mais sont naturellement plus diverses, sauf dans les zones de bas-marais. Toutes sortes d'essences du cortège de la chênaie-charmaie et de l'aulnaie trouveront naturellement leur place.
- Le hêtre est en limite d'aire et a vocation à rester une essence secondaire.

5-1-2- Les essences forestières

Le chêne constitue l'essentiel des réserves des peuplements de taillis sous futaie.

Le chêne sessile présente une très bonne croissance sur les stations de chênaie charmaie. Il est très longévif et de bonne qualité.

Sur les sols acidiphile à hyperacidiphile, il peut être gélif, court et bas branchu. Le chêne sessile a alors une croissance en diamètre et en hauteur plus faible.

Le chêne pédonculé est souvent présent en mélange avec le chêne sessile. Il présente lui aussi des développements très variables.

Sur les stations à argile à meulière, il est sensible aux sécheresses estivales. Le chêne pédonculé est également gélif et court sur les sols à pseudogley. Des dépérissements sont observés sur le plateau des Yvelines (divisions 20 à 23).

Le chêne rouge a été introduit, il y a une quarantaine d'années, dans un but ornemental (alignement, mélange,...) puis, lors du dernier aménagement (1986-2010), en tant qu'essence relais sur les stations les moins fertiles. L'aménagiste de 1986 soulignait l'excellent taux de reprise et la croissance remarquable des plantations de chêne rouge aussi bien sur les sols hydromorphes que sableux.

Après plusieurs années de pratique, il s'est avéré que sur les sols non filtrants le taux de reprise est assez faible, les arbres ont tendance à fourcher, des tuteurs ont du être installés pour maintenir les plants droits,...

A ces arguments techniques s'ajoutent les arguments écologiques. Le chêne rouge n'est pas une espèce indigène, la décomposition de ses feuilles modifie l'humus et sa régénération naturelle peut être envahissante. Seules huit parcelles possèdent encore un peuplement de chêne rouge.

Le hêtre est le plus souvent de grosse dimension et mélangé avec le chêne.

Les plantations en plein sont pour la plupart de mauvaise venue (provenance des plants, traitements sylvicoles,...?). On le rencontre également en sous étage (parfois abondant) sur les stations à limon du nord-ouest de la forêt.

Le châtaignier est peu présent sur le massif domanial à l'exception des divisions 24 et 28. Il forme essentiellement le taillis de peuplements de taillis sous futaie où la densité des réserves de chêne est faible ou bien des peuplements de futaie sur souche lorsque toutes les réserves ont disparu.

Il peut former une essence secondaire dans les plantations de résineux mais reste très sensible aux gelées tardives (très nombreuses) pouvant entraîner un mauvais taux de reprise des plants.

Le bouleau est très répandu. Il s'installe facilement sur les sols acidiphiles et hyperacidiphiles. Il peut être envahissant dans les régénérations.

Les fruitiers sont présents à l'état dispersé. Les merisiers peuvent constituer de beaux bouquets au sein des peuplements. Les alisiers et sorbiers sont fréquents dans certains cantons.

Les pins sylvestre et laricio ont été introduits à la fin du 19^{ème} siècle et après la seconde guerre mondiale sur les stations les plus pauvres où les feuillus ne poussaient pas ou avaient disparu suite à des incendies.

Les peuplements constitués de pins sylvestres sont très variables. De très belle venue sur les sols filtrants avec des provenances de plants correctes.

Les peuplements de pin laricio sont plus rectilignes avec un élagage naturel satisfaisant. D'autre part, l'humus formé par les feuillus de pin laricio est moins acide que celui du pin sylvestre.

Ces peuplements ont été les plus fortement touchés par la tempête de 1999 mettant à terre des centaines d'hectares d'un seul tenant.

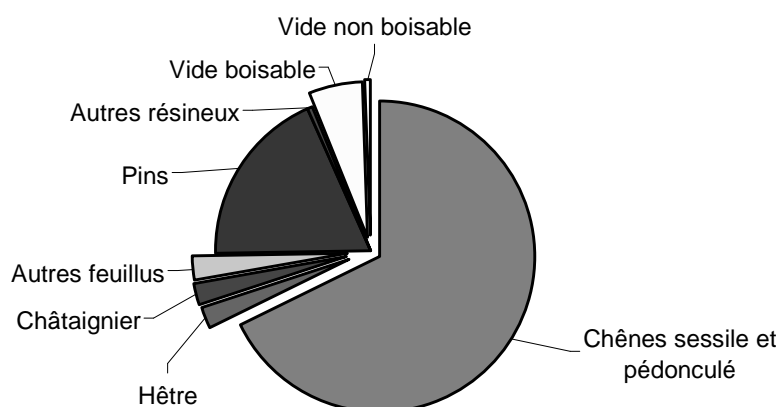
La régénération est aisée sur les sols filtrants et beaucoup plus difficile sur les sols humides (on observe parfois une régénération de chêne sous les peuplements de pins sur les stations humides).

5-1-3- Composition moyenne des peuplements

Répartition des essences, en % de la surface totale, en fonction des essences présentes

Feuillus	74,5 %	Chênes	68,2 %
		Hêtre	1,7 %
		Châtaignier	2,3 %
		autres feuillus	2,3 %
Résineux	19,4 %	Pins	18,9 %
		autres résineux	0,5 %
Vides	- boisables		5,7 %
	- non boisés		0,4 %

Répartition des essences présentes



5-2- Les forêts privées ou ne bénéficiant pas du régime forestier

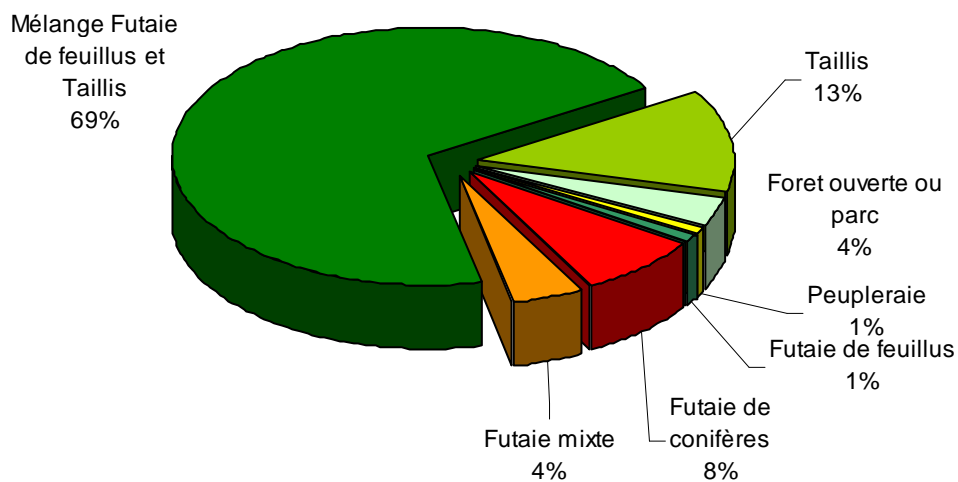
Ces forêts ne disposent pas d'un aménagement et d'un suivi à l'échelle du massif. De plus, toutes ne disposent pas d'un document de gestion permettant de décrire l'état des peuplements.

Le recouplement des données de l'Inventaire Forestier National avec le périmètre de classement permet d'affiner la description des peuplements sur le massif de Rambouillet. Les graphiques suivants ainsi que la carte jointe au présent document présentent la répartition en surface des différents types de peuplements sur le massif.

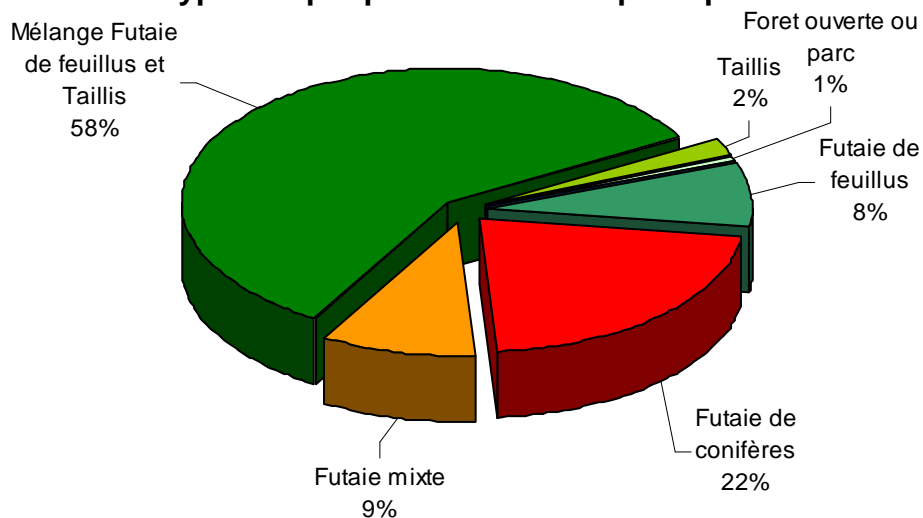
Forêt publique et forêt privée présentent une composition moyenne peu éloignée. On notera, quel que soit le type de propriété, la place prépondérante des mélanges de futaie de feuillus et de taillis (anciens taillis sous futaie) qui représentent près des 2/3 de la surface du massif.

On notera cependant quelques petites différences, notamment la proportion plus forte de résineux en forêt publique, due à l'introduction de pins sur les stations les plus pauvres. Le taillis simple, quant à lui, n'est pratiquement plus représenté en forêt publique du fait de la gestion antérieure du massif, alors qu'on le trouve encore en forêt privée.

Types de peuplements - Forêt privée



Types de peuplements - Forêt publique



6- Equipements

6-1- Equipements routiers

Le massif est desservi et morcelé par un réseau de voies de circulation (cf annexe)

nationales :

- N 10 – LES ESSARTS LE ROI – SONCHAMP
- N 12 – MERE - BAZAINVILLE

dont un peu plus de 14 km dans la zone du classement

et départementales :

- D 132 – BONNELLES – ST ARNOULT
- D 27 – RAMBOUILLET – ROCHEFORT
- D 29 – ST ARNOULT - CLAIREFONTAINE
- D 936 – SONCHAMP – ST ARNOULT
- D 988 – BONNELLES – ST ARNOULT
- D 61 – ST LEGER - BULLION
- D 149 – SENLISSE – ROCHEFORT
- D 24 – CERNAY LA VILLE - AUFFARGIS
- D 91 – SENLISSE – CERNAY LA VILLE
- D 73 – LES ESSARTS LE ROI – VIEILLE EGLISE
- D 906 – CERNAY-LA-VILLE - RAMBOUILLET
- D 936 – RAMBOUILLET – ST LEGER
- D 107 – POIGNY LA FORET - HERMERAY
- D 80 – GAZERAN – LA BOISSIERE ECOLE
- D 71 – MITTAINVILLE – CONDE SUR VESGRE
- D 936 – CONDE SUR VESGRE – ST LEGER
- D 112 – GAMBAIS – MONTFORT L'AMAURY
- D 138 – MONTFORT L'AMAURY – ST LEGER
- D 111 – ST LEGER – GAMBAISEUIL
- D 172 – MONTFORT – GAMBAIS
- D 191- LES ESSARTS LE ROI – LES MESNULS
- ...

soit près de 200 km de routes départementales traversant le massif.

Ces équipements routiers permettent une bonne exploitation de la forêt et en facilitent l'utilisation récréative, mais ils constituent surtout une rupture très dommageable à l'unité du massif, à la faune et, plus globalement, à la biodiversité.

6-2- Equipements de défense contre l'incendie

Ces équipements concernent surtout la partie domaniale du massif.

L'aménagement ONF de 1986 relève une longueur totale de 42 km de pare-feux, régulièrement entretenus par un labour au printemps.

Quatre pylônes de surveillance équipent le massif : Quenouilles, Pierre Levée, Petites ventes, Maréchaux. Ils sont surmontés d'une cabine vitrée surplombant le sol de 30 m et permettent une

observation à peu près complète du massif. Pour pallier les risques éventuels d'incendie, des permanences sont organisées et, la surveillance est accrue par temps de sécheresse.

Il n'y a pas de point d'eau spécialement aménagé sur le massif mais les étangs, nombreux, remplissent ce rôle. De plus, les villages limitrophes sont tous équipés de bornes incendie.

6-3- Equipements d'accueil du public

(Pour la partie forêt domaniale : données issues du projet de révision de l'aménagement forestier, ONF 2005)

Ces équipements concernent surtout la forêt domaniale où l'aménagement du massif pour l'accueil du public a débuté vers les années 1970 avec l'aide financière des collectivités. L'état des équipements d'accueil du public fait l'objet d'une partie dans le document d'aménagement forestier.

En forêt privée, en revanche, il n'existe pas de synthèse des équipements d'information et d'accueil du public en forêt privée et, sous réserve de vérifications, aucun équipement destiné à faciliter ou accompagner l'accueil ou l'information du public n'a été installé en forêt privée sur le secteur concerné par le classement.

La prise en compte de l'accueil du public par l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale, s'est accompagnée :

- d'une politique de fermeture des routes forestières aux véhicules à moteur dans les années 1976 à 1982,
- de la création d'un réseau de pistes cyclables, en deux tranches (1970-1975 et 1982-1984) sur l'ensemble du massif,
- d'une réflexion sur les pistes cavalières,
- de la rénovation des abris.

Ces derniers ont été construits vers la fin du XIXème siècle. Les abris étaient alors destinés aux cantonniers puis, par la suite, utilisés comme relais de chasse. Un certain nombre d'entre eux ont subi d'importantes dégradations et ont dû être rénové (avec ouverture d'une ou deux façades).

Les pistes cyclables sont réservées à la promenade et leur accès est interdit aux véhicules à moteur. Une convention a été signée entre l'ONF et le Conseil Général pour la création et l'entretien de pistes cyclables (d'environ 50 km).

L'aménagement d'itinéraires cavaliers n'a pas été favorisé mais l'ensemble des sommières et layons du massif est ouvert aux cavaliers, exception faite des lieux trop sensibles pouvant être dégradés par la pratique du cheval (ex : Vaux de Cernay).

Actuellement, l'ensemble du massif est desservi par un réseau de chemins de grandes et petites randonnées. Des équipements récréatifs légers (table-bancs, panneaux,...) ont été implantés, soit pour l'aménagement de certains sites très fréquentés, soit de façon plus diffuse sur l'ensemble du massif.

Sur la forêt domaniale, la liste des équipements est la suivante :

- routes touristiques revêtues fermées et pistes cyclables : 68 km
- sentiers de grandes et petites randonnées : 92 km
- sites touristiques d'accueil aménagés : 57 sites
- places de stationnement aménagées : 2000
- équipements ponctuels (abris, fontaines, poteaux directionnels) : 64 unités
- sentiers de découvertes de la nature : 3 sentiers

De plus, l' « **espace Rambouillet** » est un parc de 250 ha, créé en forêt domaniale dans l'esprit d'un espace naturel où le public peut voir les animaux européens. L'espace Rambouillet est divisé en 3 parcs :

- La « forêt des cerfs » est un espace équipé d'un sentier pédestre d'observation et de découverte de 1.800 m, qui emmène en toute sécurité les nombreux visiteurs vers des points d'observation.
- La « forêt des aigles » est un espace équipé en vue de présenter en plein ciel des rapaces en vol libre. C'est à la fois un espace d'initiation à l'écologie des rapaces et un outil pédagogique et scientifique. La création de cette infrastructure entraînera la mise en place d'un conservatoire d'espèces rares et menacées.
- La « forêt sauvage », enfin, est un espace de 180 ha dans lequel les visiteurs peuvent explorer librement la vie au cœur de la forêt et se laisser surprendre par les animaux. Un sentier spécialement aménagé à cet effet les oriente à travers bois.

Enfin, la maison forestière des **Hauts Besnières**, concession du Parc Naturel Régional, est actuellement utilisée comme lieu d'accueil et de gîte.

7-Facteurs biotiques (Flore, Faune)

7-1- Flore

(Données recueillies en février 2000, auprès du Muséum d'Histoire Naturelle - Conservatoire Botanique du Bassin Parisien - M Gérard ARNAL -, à partir de la base de données FLORA issues de l'aménagement forestier de 1986)

En dehors des espèces communes en Ile de France, le massif forestier de Rambouillet compte des **espèces végétales protégées (EVP)**. Les espèces végétales protégées **au niveau national** sont recensées dans un liste fixée par arrêté ministériel (AM) du 20.01.1982 (J.O. du 13.05.1982 – p. 4559-4562), modifié par A.M. du 31.08.1995 (J.O. du 17.10.1995 – p. 5904-5905) et **complétant** la liste nationale sus-visée.

Les EVP recensées dans la zone de classement en forêt de protection ne sont pas toutes des espèces sylvatiques et de fait, beaucoup ont pu être observées en dehors des limites forestières (mares, prairies, lisières forestières ...), ce qui plaide pour le classement des dites franges forestières, en permettant de garder leur état actuel.

Cf. liste des EVP recensées sur le massif de Rambouillet en annexe n°3

Sur la zone à classer en forêt de protection, 103 Espèces Végétales Protégées (*81 régionales et 22 nationales*) ont été observées au moins une fois, historiquement (*jusqu'en 1980*) et/ou récemment (*entre 1980 et 2000*), parmi les 203 EVP potentielles recensées en Ile-de-France (*167 régionales et 36 nationales*), soit la moitié.

Sur ces 103 espèces, 62 ont fait l'objet d'observations récentes sur la zone d'étude, dont 47 encore observées dans les limites de la forêt (*38 régionales et 9 nationales*) ; les 41 autres espèces n'ont plus été observées récemment soit parce qu'elles ont disparu, ou qu'elles se sont raréfiées ou encore qu'elles sont localisées actuellement en dehors du périmètre de classement.

Considérant la vulnérabilité de ces espèces et la fragilité de leurs habitats, il importe de veiller au mieux à leur préservation dans le cadre des interventions sylvicoles (*coupes, reboisements, drainage, curage de fossés ...*) et des aménagements privés en zone forestière (*creusement de plans d'eau, fauchage, extraction de matériaux ...*). C'est ainsi que depuis bientôt dix ans, l'ONF, en collaboration avec des scientifiques et des naturalistes, gère 600 ha de **Réserves Biologiques Dirigées (RBD)**. Dans ce réseau d'une vingtaine de réserves, couvrant quelques 570 ha., les milieux protégés sont essentiellement palustres intra-forestiers, principalement constitués de mares. Ces dernières ont une haute valeur patrimoniale au sein du massif de Rambouillet. Cependant, ce sont des milieux fragiles et les espèces végétales et animales liées à ce biotope sont de plus en plus menacées. C'est pourquoi l'ONF a entrepris plusieurs expériences de gestion conservatoire ou de restauration sur différents types de mares. La création de ce réseau de RBD a également initié nombre d'études et d'inventaires scientifiques permettant d'enrichir les connaissances sur ces milieux et leur gestion.

7-2- Faune

Le massif de Rambouillet abrite une faune mammifère quasi-complète au regard de sa position biogéographique. Parmi les mammifères, le cerf est sans conteste l'emblème du massif de Rambouillet.

Le massif abrite un grand nombre d'espèces dont certaines protégées ou rares au niveau national (voir annexe n°4).

Bien qu'elle constitue un site remarquable au regard de sa diversité paysagère et écologique, la forêt de Rambouillet n'a pas été retenue comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.), à la différence du massif de Fontainebleau.

Certaines des espèces parmi les plus remarquables de la faune entomologique du massif sont exigeantes à l'égard de leurs habitats et deviennent aujourd'hui rares. C'est le cas par exemple de la **cicindèle sylvatique**, espèce des chemins et landes sablonneuses à éricacées, du **zabre court**, espèce des aires sablonneuses non boisées, dont les gîtes larvaires peuvent être détruits par suite de reboisement ou d'une hyper fréquentation du milieu, ou encore du **leste dryade**, libellule menacée aussi d'une hyper fréquentation de son habitat constitué principalement par les mares de platières, ou du **symperum noir** dont l'habitat des tourbières peut se dégrader sous l'effet d'un ombrage envahissant ou d'un enrésinement.

En effet, il est certain que les habitats les plus intéressants, comme les tourbières, les prairies tourbeuses et les landes humides, sont en même temps les plus vulnérables, car non seulement ils risquent de subir les perturbations hydrauliques (drainage par exemple) mais ils sont surtout sensibles en permanence au développement des arbres et des arbustes (saule, aulne, bouleau, bourdaine, etc ...).

Cette dynamique naturelle, en l'absence de toute intervention de l'homme, entraîne la fermeture progressive du milieu et corrélativement un appauvrissement floristique (plantes héliophiles en particulier) et une raréfaction des insectes (et autres animaux) qui y sont inféodés. D'où la nécessité de mener une gestion conservatrice des milieux et des espèces remarquables. Cette gestion est notamment prévue dans les zones « Natura 2000 » (voir ci-après).

7-3- Activités cynégétiques

(Données issues du projet de révision de l'aménagement forestier, ONF 2005)

7-3-1- La chasse à Rambouillet, traditionnelle et nécessaire...

La forêt de Rambouillet est un des derniers massifs domaniaux des Yvelines où il existe une tradition cynégétique vivante. La chasse y est un héritage des anciens privilèges avec de grands territoires de chasses royales et seigneuriales puis celles de grandes puissances financières. Mais bien plus : la chasse est nécessaire pour éviter la prolifération d'animaux qui, en trop grand nombre, entraînent des dégâts aux cultures ou des risques sanitaires (pour le renard par exemple).

Différents modes de chasse sont utilisés sur le massif forestier. Les cervidés, le sanglier et les autres gibiers sont chassés à tir, en battue et à courre.

La tradition de la chasse à courre est toujours importante, mais localisée sur le massif domaniaux, à l'ouest de la RN 10 (divisions 1 à 6, 25 et 26). Cette chasse est louée pour 12 ans. Le gibier autorisé est le cerf mâle de plus d'un an et le nombre de prises annuelles est de 30 cerfs (réalisés à 100 % ces dernières années).

Les chasses en battue, organisées par l'ONF sur la partie domaniale, concernent des zones qui, pour des raisons diverses, ne font pas l'objet de location : zones où une pression régulière ne se justifie pas, zones « intermédiaires » pour compenser de fortes pressions cynégétiques autour et laisser aux animaux des zones de quiétude, ou enfin, zones de fréquentation touristique ou à proximité d'habitations.

Les objectifs y sont :

- la sécurité avec l'utilisation de miradors et un nombre limité de chasseurs,
- l'équilibre agro-sylvo-cynégétique par la régulation des populations sur tout le massif.

7-3-2- Les cervidés (cerf, chevreuil)

Cf Annexe 2 : plans de chasse accordés pour la campagne 2005 / 2006 (public et privé)

Sans conteste, l'emblème de Rambouillet et de ces chasses prestigieuses est le cerf.

La réflexion sur la gestion des populations de cerfs doit se faire à l'échelle du massif boisé et ce d'autant plus que les différents types de propriété (domaniale et privés) sont étroitement imbriqués, particulièrement à l'Est du massif. Les cerfs trouvent des zones de tranquillité dans les secteurs privés et des zones de gagnage en forêt domaniale.

Le massif peut être divisé en deux :

- Massif ouest de la RN 10 où la forêt domaniale constitue un massif relativement regroupé permettant une gestion des populations avec des milieux relativement riches avec une bonne disponibilité alimentaire (sols globalement riches avec la présence de taillis). La répartition des animaux est très hétérogène sur ce territoire : de 3 à 10 têtes aux 100 ha. La capacité d'accueil peut être estimée à 3-4 animaux aux 100 ha en tenant compte des prairies existantes en dehors de la forêt domaniale.
- Massif est de la RN 10 où la forêt domaniale est découpée et entourée par des propriétés privées (avec une pression de gibier importante) et avec un milieu pauvre (chênaie sessiliflore à molinie). La capacité d'accueil peut y être moindre : 2-3 animaux aux 100 ha en forêt domaniale.

Une augmentation sensible des populations de chevreuils est à noter sur certains territoires, moins riches en cerfs.

7-3-3- Le Sanglier

Le sanglier est en forte augmentation depuis quelques années avec les dégâts que cela entraîne. Ainsi, si les tableaux de chasse (pour l'ensemble de la forêt domaniale) oscillaient entre 200 et 300 têtes entre 1995 et 2000, ils ont dépassé les 700 têtes en 2002-2003 et 2003-2004, ce qui montre les difficultés pour retrouver l'équilibre.

7-3-4- Accidents

(Données : DDE des Yvelines, Cellule départementale d'Exploitation et de Sécurité, 2001)

Sur les tronçons de routes départementales et nationales qui traversent le massif, les statistiques font apparaître 3 accidents corporels, dont 1 blessé grave, entre 1995 et 2000, suite à des collisions contre des animaux. Néanmoins, ce chiffre reste faible comparé au total de 309 accidents (toutes causes confondues) dénombrés sur ces mêmes tronçons routiers pendant la même période.

8- Sujétions spéciales imposées à la forêt

8-1- L'urbanisation périphérique

(Données INSEE - Recensements de la population - Dénombrements)

Les communes riveraines de la forêt sont, pour la plupart, de petites tailles, mise à part Rambouillet.

Evolution de la population des communes concernées par le classement : voir annexe 5

Evolution de la population par arrondissement

- **Arrondissement de Rambouillet**

Année 1999	Année 1990	Année 1982	Année 1975	Année 1968	Année 1962
214 219 h	197 764 h	171 988 h	126 423 h	74 380 h	60 739 h

- **Arrondissement de Mantes**

Année 1999	Année 1990	Année 1982	Année 1975	Année 1968	Année 1962
264 269 h	254 384 h	226 271 h	205 397 h	154 043 h	122 709 h

Population du département des Yvelines

- 1901 : 270.228 h
- 1946 : 431.499 h
- 1968 : 854.383 h
- 1982 : 1.196.111 h
- 1990 : 1.307.150 h
- 1999 : 1.354.304 h

En étudiant plus finement les résultats du recensement des Yvelines, à l'échelle cantonale, il apparaît de fortes disparités dans le département. En effet, plusieurs cantons de l'Est voient leur population progresser très faiblement, voire même diminuer entre 1982 et 1999. Par contre, une large bande Nord-Ouest – Sud-Est (plus de la moitié du département) est concernée par une augmentation de son nombre d'habitants, entre + 20% et + 40%. **Le périmètre de la forêt de protection est inclus dans cette bande et fait donc partie d'une des zones les plus attractives du département en terme de population, ce qui impose une vigilance particulière pour éviter la consommation de terrains forestiers et le mitage du massif.**

Néanmoins, dans la partie Sud-Est de la zone du massif, les opérations immobilières sont freinées grâce à la protection que représente le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

8-2- La fréquentation humaine

(Données issues du projet de révision de l'aménagement forestier, ONF 2005)

L'étude du CREDOC ("La fréquentation des forêts franciliennes", 1999) permet d'énoncer quelques grandes tendances sur la fréquentation et les attentes des usagers vis à vis des forêts franciliennes.

Non seulement la pratique de la promenade n'a pas régressé, mais la fréquence des visites s'est intensifiée. 80% des franciliens disent aimer les promenades en forêt quels que soient le mode de vie, l'âge et la catégorie sociale.

Les attentes des usagers vis à vis des forêts visitées sont :

- pour moitié, un paysage forestier agréable,
- pour l'autre moitié, un espace de récréation et de ressourcement.

Parmi les forêts les plus fréquentées par les franciliens, la forêt de Rambouillet arrive en deuxième position après Fontainebleau.

La forêt de Rambouillet fait partie d'un massif inclus dans la deuxième ceinture verte de la région Ile de France. Elle est facilement accessible par route ou par le train. **La fréquentation du massif est estimée à 11 millions de visites annuelles** (estimation issue de l'enquête de fréquentation des forêts publiques d'Ile de France du CREDOC, 2001, Conseil régional d'Ile de France et Préfecture d'Ile de France), principalement composée d'une fréquentation de proximité.

Les forêts assurant l'accueil du public sont majoritairement des forêts publiques. Celles-ci sont en théorie les seules ouvertes au public, mais les débordements du public en forêt privée sont un problème général en Ile de France comme l'a montré l'enquête de SCHLUMBERGER (2001) sur la fréquentation du public en forêt privée : 91 % des propriétaires interrogés avouent connaître des problèmes de fréquentation du public.

Au sein même de la forêt domaniale, la fréquentation n'est pas également répartie et se concentre au niveau de sites attractifs :

- les étangs de Hollande,
- les Vaux de Cernay,
- la Sablière du Pont Grandval,
- les rochers d'Angennes,
- les étangs répartis en forêt (Etang du Gruyer, du Coupe-Gorge, de la Grenouillère, du Moulinet, de la Tour).
- Quelques carrefours (carrefours de Pecqueuse ou du Comte de Toulouse).

Malgré tout, la fréquentation est devenue un phénomène général sur la forêt. Elle ne se limite plus à quelques zones bien identifiées mais les visiteurs profitent également des nombreux réseaux de pistes cyclables (60 km), cavalières et d'itinéraires de randonnées pédestres (100 km) pour parcourir la forêt.

8-3- Les défrichements

(Voir l'analyse effectuée par le groupe de travail PEFC Ile de France, Etat des lieux de la forêt d'Ile de France, 2003)

Les défrichements de plus d'un hectare sont limités et se situent, pour l'ensemble du département des Yvelines, dans une moyenne de 6 ha. par an entre 1997 et 2002. Les défrichements réalisés entre 1997 et 2002 ont entraîné la disparition d'environ 36 ha. de boisement.

En 2003 et 2004, les défrichements dans les Yvelines ont concerné respectivement 6,9 et 9,5 ha. Aucune donnée de synthèse n'est disponible sur les défrichements de moins d'un hectare mais leur importance ne doit pas pour autant être négligée.

Surface et part défriché (de 1997 à 2002) :

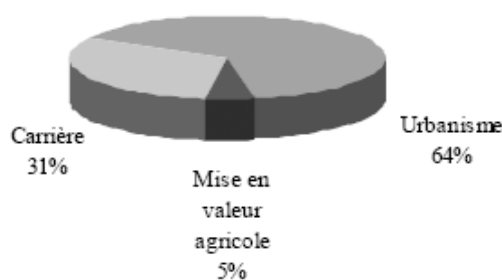
De 1997 à 2002 inclus	Mise en valeur agricole		Carrière		Urbanisme*		Total	
	Surface (ha)	Part	Surface (ha)	Part	Surface (ha)	Part	Surface (ha)	Part
Seine et Marne	10,7824	10,1%	47,1222	44,2%	48,8304	45,7%	106,7350	48,9%
Yvelines	0	0,0%	15,4167	43,4%	20,1384	56,6%	35,5551	16,3%
Essonne	0	0,0%	0	0,0%	58,3551	100%	58,3551	26,7%
Val d'Oise	0	0,0%	4,605	31,7%	9,9117	68,3%	14,5167	6,7%
Paris et petite couronne	0	0,0%	0	0,0%	3	100%	3	1,4%
Ile-de-France	10,7824	4,9%	67,1439	30,8%	140,2356	64,3%	218,1619	100%

Source : Service de la Forêt et du Bois
* routes, bâtiments publics, urbanisation

A l'échelle régionale, on constate que les terrains défrichés sont essentiellement destinés à l'urbanisme (64 % des défrichements autorisés).

Destination des terrains défrichés

(Source: Service de la Forêt et du Bois)



8-4- Les voies de communication et les réseaux

L'équipement public est assez dense (routes nationales, routes départementales et chemins ruraux) à l'échelle du massif. La liste des routes nationales et départementales traversant le secteur concerné par le classement est présentée en annexe 7. Le massif comporte également un grand nombre de routes forestières et de chemins qui permettent un accès aisé à tous les secteurs de la forêt. L'état et la longueur des routes forestières sur l'ensemble de la forêt domaniale est consigné dans le tableau suivant :

ROUTES forestières	Revêtues ouvertes	Revêtues fermées	Empierrées	Terrain naturel
LONGUEUR en km	50	67	47	620

(Données issues du projet de révision de l'aménagement forestier, ONF 2005)

La RN 10 qui traverse le massif du Nord au Sud et la RN 12 qui coupe la partie Nord-Ouest du massif constituent actuellement des barrières infranchissables. Elles interdisent, aussi bien pour le public que pour les animaux, les liaisons entre les différents secteurs de la forêt.

Le massif de Rambouillet est également concerné

- par l'emprise de lignes électriques de haute, moyenne et basse tension, et qui peuvent nécessiter pour leur protection des opérations de coupe périodique,
- par des conduites souterraines d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales qui sillonnent le massif et qui doivent pouvoir être entretenues,
- par le passage de lignes téléphoniques et de câbles souterrains de fibres optique, ainsi que
- par des conduites souterraines d'hydrocarbures

(cf. annexe n°1 concernant les concessions en forêt domaniale)

L'importance de ces coupures montre, s'il en était besoin, le phénomène de « mitage » insidieux de la forêt de Rambouillet.

8-5- Les captages d'eau potable

Les captages ainsi que leurs périmètres de protection rapprochés et éloignés affectant la zone de classement peuvent être visualisés sur la carte annexée au présent document.

8-6- Les zones de faiblesse

Le massif forestier de Rambouillet comporte, outre des peuplements forestiers

- des formations naturelles intégrées au massif (telles que des landes, des chaos rocheux arborés, des mares, des clairières, ainsi que des parcelles maintenues sans boisement pour des raisons de protection de la biodiversité)
- les cultures à gibier, les prairies à gibier (en tant que gestion cynégétique temporaire d'un espace à vocation forestière), les terrains de service des maisons forestières, les étangs, les routes forestières, les aires de stationnement à vocation d'accueil du public
- mais aussi des pelouses (naturelles ou artificielles) et prairies pâturées, incluses dans le massif forestier et de faibles surfaces.

Ces formations participent à l'ambiance forestière. Elles sont importantes pour le massif et doivent garder leur destination actuelle, notamment pour les formations naturelles et les prairies. Les parcelles concernées ont donc souvent été intégrées au périmètre du classement.

8-7- Les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF)

Le massif de Rambouillet est le deuxième site remarquable de la région, après Fontainebleau, en terme d'importance floristique et faunistique ce qui explique le grand nombre de ZNIEFF présentes.

Leur liste est présentée en annexe 9 et sur une carte jointe annexée à la fin du présent document en donne la localisation à l'échelle du massif. Y sont délimitées des zones où des inventaires ont révélé l'intérêt biologique. Les ZNIEFF sont de deux types :

- les ZNIEFF de type 1 sont d'aires restreintes et concernent un biotope bien déterminé (exemple : « Aulnaies tourbeuses de Gambaiseuil »)
- les ZNIEFF de type 2 couvrent des zones plus larges et englobent éventuellement des ZNIEFF de type 1. Elles définissent un grand ensemble (exemple : « Forêt de Rambouillet nord-ouest » sur une superficie de 10 000 ha).

8-8- Les sites Natura 2000

Le massif de Rambouillet est concerné par trois sites .

① 1 983 ha de la forêt domaniale de Rambouillet font partie du site NATURA 2000 (habitats) "Forêt de Rambouillet", n° FR1100796. (cf. carte des zones Natura 2000 en annexe)

Ses zones humides (tourbières, landes humides) sont parmi les plus remarquables de la région ; d'une grande originalité floristique en raison de la double influence atlantique et septentrionale, ces milieux hébergent une flore exceptionnelle avec la présence d'une trentaine d'espèces végétales protégées dont certaines très rares en zone planétaire.

Les principaux habitats répertoriés sont :

- Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (30 %),
- Landes sèches européennes (5%),
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (2%),
- Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* (2%).

Les autres habitats présents représentent moins de 1% de la superficie du site Natura 2000. Parmi ces habitats, trois sont classés comme prioritaires :

- Tourbières boisées,
- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*,
- Tourbières hautes actives.

② 820 ha du massif de Rambouillet font partie du site NATURA 2000 (habitats) "Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline", n° FR1100803 (cf. carte des zones Natura 2000 en annexe).

Il abrite un ensemble de milieux tourbeux de nature différente, considérés en France comme relictuels et rares à l'échelle planétaire. En outre, une dizaine d'espèces végétales protégées y a été recensée.

Le principal habitat répertorié est celui des Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (20 %).

Parmi les autres habitats présents du site Natura 2000, trois sont classés comme prioritaires :

- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*,
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Tourbières hautes actives.

Enfin le site abrite une espèce d'intérêt communautaire : l'Écaille chinée (*Calimorpha quadripunctaria*)

Les sites ① et ② font l'objet d'un document d'objectifs (docob) commun, dont la rédaction a été confiée à l'Office National des Forêts, et qui devrait être approuvé à la fin de l'année 2007.

③ La forêt domaniale de Rambouillet est en grande partie incluse dans le site NATURA 2000 (oiseaux) "Massif de Rambouillet et zones humides proches", n° FR1112011 et désigné comme zone de protection spéciale en avril 2006 pour une surface totale de 17110 ha. recoupant pour partie les sites déjà désignés au titre de la directive « habitats », ① et ② (cf. carte des zones Natura 2000 en annexe).

Le massif de Rambouillet est caractérisé par la présence de vastes landes humides et/ou sableuses et d'un réseau hydraulique constitué par Louis XIV pour l'alimentation du Château de Versailles ayant occasionné la création de vastes étangs.

La diversité des sols et la présence de nombreuses zones humides sont à l'origine de la richesse biologique du site. En dehors des nombreuses espèces hivernantes, le site se démarque par la présence d'espèces nicheuses :

- forestières, dont le Pic mar,
- fréquentant les clairières et les landes (Engoulevent...)
- des zones humides, avec de nombreuses espèces paludicoles, dont le Blongios nain.

8-9- Les monuments historiques et les sites protégés

(Données : Ministère de la culture, SDAP, 2005)

La liste du patrimoine protégé au titre des **monuments historiques** sur les communes du massif de Rambouillet concernées par le classement est jointe en annexe 6. Qu'ils soient situés directement au sein de la forêt, ou dans les villes et villages alentours, ils forment avec le massif forestier de Rambouillet un patrimoine paysager, culturel et historique à protéger.

9- Aspects paysagers

(Données issues de VILLE J. (2002) : Avant-projet de procès-verbal de reconnaissance du massif forestier de Rambouillet en vue d'un classement en forêt de protection - Stage d'étude technique effectué à la DDAF des Yvelines)

9-1- Un paysage périurbain mais à forte composante naturelle

Les paysages sont désormais créés par l'homme, et chacun reflète un art de vivre particulier. L'évolution des paysages périurbains a été rapide depuis 50 ans, avec de brusques changements notamment en matière de transports et de communication. La recherche d'un cadre de vie le plus agréable possible a repoussé plus loin l'urbanisation. Les campagnes, moins agraires, sont peu à peu devenues l'espace de vie d'une population citadine. On a ainsi assisté en France à la disparition des paysages de campagne au profit de paysages moins caractéristiques auxquels certains reprochent d'être sans cachet, voire sans âme. En parallèle, les enjeux environnementaux et paysagers des espaces périurbains n'ont fait que croître.

Ces tendances repérées sur les espaces périurbains français en général se retrouvent aussi à l'échelle de la région de Rambouillet. Toutefois, l'importance du massif forestier et son histoire ont conduit à l'obtention de paysages où l'élément naturel reste une composante majeure.

La zone à classer fait partie de deux « pays » du département : l'Yveline pour les massifs de Saint-Léger et de Rambouillet, le Hurepoix pour les plateaux de Vieille-Eglise et des Essarts. L'Yveline rappelle surtout la forêt, avec sa forte connotation historique. Le Hurepoix, à la définition plus floue, était une région importante du temps des Capétiens.

Quatre types de paysages forestiers coexistent :

- La forêt profonde, à l'aspect majestueux et historique, terre d'excellence pour le Chêne, aux sous-bois plus ou moins sombres.
- Les clairières, parmi lesquelles celle de Gambaiseuil qui a conservé l'authenticité des paysages forestiers. Saint-Léger, Poigny et Clairefontaine voient les « vides forestiers » comblés par des maisons, et Rambouillet constitue désormais une attache entre deux pans forestiers.
- Les franges, comme Gambais, ou la zone de La Celle-les-Bordes à Bonnelles.
- Les landes forestières et le domaine aquatique.

Le paysage est aussi marqué par un important réseau de routes forestières historiquement dédiées à la chasse, linéaires et bien praticables pour les chevaux et les voitures.

Le massif forestier considéré est orienté Nord-Ouest / Sud-Est, tout comme le relief. Au premier regard, il semble assez peu fragmenté : plus compact au Nord-Ouest et plus fragmenté au centre-Est / Sud-Est.

9-2- Cinq grand types paysagers

9-2-1- Les villages de lisière (figure 1)

Exemples : La Celle-les-Bordes, Bonnelles et Sonchamp.

Les caractéristiques essentielles en sont tout d'abord que, par définition, le village fait office d'interface entre les cultures et la forêt, la limite entre l'habitat et la forêt étant assez nette. Le premier plan est généralement assez clair et aéré : ceci est dû au fait qu'il s'agit d'espaces cultivés, source d'ouverture du paysage, mais homogènes (cf l'entrée de Cernay-la-Ville). En outre, la seule source de fermeture du paysage est la forêt, généralement sur une crête, ce qui limite alors l'horizon. L'habitat est plutôt groupé. Bien entendu, la présence humaine est fortement visible, que ce soit par les habitations (toujours des maisons individuelles), l'agriculture, et à chaque fois une voie de communication apparaît, ce qui rajoute un élément linéaire au paysage. Ainsi 3 entités sont en présence : les cultures, élément plat et homogène, les villages et la forêt qui semblent souvent se mêler, formant un ensemble bien plus compact, mais dont les couleurs sont plus variées (les façades et les toits se détachent bien de l'arrière-plan forestier).

Toutefois, des variations apparaissent autour de ce type. Tout d'abord, la teinte majoritaire due aux zones agricoles varie selon la culture en cours : ainsi un premier plan de prairie (Bonnelles) est plus apaisant qu'un premier plan de champ labouré (La Celle-les-Bordes). A la Celle-les-Bordes, la forêt est située sur une crête relativement haute, ce qui ferme plus le paysage que dans les autres cas. A Sonchamp, la présence d'élevages de chevaux rompt la monotonie des espaces agricoles.

9-2-2- Les villages de clairière (figure 2)

Exemples : Saint-Léger-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Clairefontaine-en-Yvelines, Senlisse, Gambaiseuil

Ceux-ci sont situés dans une dépression topographique. De ce fait, l'arrivée au village se fait en descendant une route, ce qui permet de trouver un point haut pour observer les entrées de villages. Au premier regard, l'œil est frappé par le flou de la limite entre les zones boisées et les premières habitations : les jardins de ces maisons contiennent des arbres qui prolongent en fait la forêt attenante. Il est donc difficile de bien observer l'habitat avant de pénétrer au cœur du village.

Les espaces cultivés faisant office de « tampon » entre le village et la forêt sont tantôt absents, tantôt très réduits (Senlisse, Gambaiseuil...), parfois même en régression. Ainsi, les principaux types d'occupation du territoire qui apparaissent sont la forêt, l'habitat, sans oublier le réseau routier. La clarté de coloris des habitations s'oppose à l'entité forestière, plus foncée.

On se trouve donc face à des paysages, qui loin d'être monotones, n'en sont pas moins fermés : les entrées de villages laissent très rarement la possibilité d'avoir une vue générale sur celui-ci, et de même lorsque l'on en sort, la vision est tout de suite bouchée par les espaces forestiers.

Les différences à l'intérieur de ce type tiennent plus au type d'habitat : grandes propriétés et maisons cossues vers Clairefontaine, pavillons individuels plus classiques à Saint-Léger, Poigny...

Il est aussi intéressant de remarquer que ces villages, de lisière ou de clairière, même s'ils contiennent encore quelques bâtiments agricoles, n'en reflètent pas moins la périurbanité des lieux : il s'agit de zones très résidentielles, dont on peut se douter que le niveau de vie est assez élevé pour des zones à dominante *a priori* plus rurale qu'urbaine. Ces villages attirent beaucoup de ceux que l'on nomme les « néo-ruraux ».

Par ailleurs, l'observation de la carte IGN au 1/25.000^{ème} montre que l'on rencontre sur la zone concernée aussi bien des villages où l'habitat est groupé (Cernay-la-Ville, Rochefort-en-Yvelines, Gambais, Auffargis...) que des villages où l'habitat est réparti le long de 2 ou 3 rues (La Celle-les-Bordes, Clairefontaine, Vieille-Eglise...) ou bien encore des villages où l'habitat est plus diffus (Poigny-la-Forêt, Saint-Léger,).

Les villes de Rambouillet, Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi et Saint-Arnoult-en-Yvelines sont encore un autre cas de figure. En effet, la composante urbaine y est prépondérante contrairement aux autres villages cités.

9-2-3- La forêt « profonde » (figure 3)

La série de prises de vues présentée en figure 3 permet de mieux visualiser les différents faciès forestiers que l'on rencontre dans le massif de Rambouillet.

La forêt présente tantôt un aspect de futaie feuillue (poteau des Quenouilles, La Masse...) tantôt un aspect de forêt résineuse (Carrefour du Haut Planet, La Grande Borne...). Le paysage forestier est encore fortement marqué par les traces de la tempête de décembre 1999 (entre Gambais et Gambaiseuil...). Les zones feuillues ont un aspect imposant mais aéré alors que les résineux laissent toujours cette impression de zones sombres, moins accueillantes. Toutefois, ces peuplements étant à certains endroits présents sur des zones sableuses, s'y promener laisse une impression agréable, rappelant les pinèdes du littoral atlantique.

Les paysages forestiers sont aussi fortement marqués par la présence des routes et autres chemins forestiers (exemple de la route de la Vente aux Moines à Gambaiseuil). Les routes sont pour certaines goudronnées et ouvertes au public ; elles sont source de transit supplémentaire en plus des routes départementales existantes. D'autres voies d'accès forestières sont aussi présentes (cf. la Grande Borne). Ainsi le massif est facilement accessible et le réseau routier est un des éléments du paysage forestier. D'ailleurs, ceci facilite la pénétration dans le massif, ce qui permet à tout un chacun de profiter de ces paysages, et aussi de « démystifier » la forêt. A condition que ces voies ne deviennent pas des voies de transit dont le seul effet serait de « fermer » et de « couper » la forêt (RN 10 par exemple)...

9-2-4- Les interfaces (figure 4)

Interface forêt / espaces agricoles :

Ces espaces sont généralement situés en plaine. La différence de nature de végétation est frappante. La platitude des surfaces cultivées, en prairie ou destinées à l'élevage tranche avec le volume formé par les zones boisées. Une nette opposition de couleur vient s'y greffer : le sombre des bois (facteur de fermeture du paysage) s'oppose à la clarté des parcelles agricoles (facteur d'ouverture). Ceci est visible vers la ferme de la Noue ou du côté de la forêt départementale de Ronqueux.

Les espaces agricoles sont essentiellement périphériques ; quelques-uns sont toutefois présents dans des clairières de la partie centrale du massif.

Par ailleurs, des bâtiments agricoles sont régulièrement visibles (RD 60, Ferme de la Noue...) ; les cultures et l'élevage rappellent que l'activité humaine de ces zones reste fortement axée vers l'agriculture.

En somme, ces paysages ont une composante homogène : les cultures, prairies... dont l'uniformité est rompue par la présence des espaces forestiers, qui sont une source de volume, alors que les cultures sont source de surface. Les frontières entre ces deux éléments sont alors bien nettes, soulignées par une opposition de teintes (sans oublier que les pratiques culturales entraînent des variations de couleur au sein même de l'entité « surfaces agricoles »). Des constructions viennent parfois ponctuer l'espace agricole, mais lorsque la forêt est tenue à distance par les cultures, le paysage semble bien nu (Les Petits Carreaux à Sonchamp...). Par contre, lorsque ces éléments sont plus liés, la transition est plutôt douce (Les Chênes secs...).

Il y a peu d'« espaces ruraux vacants », même si le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse s'inquiète de l'enfrichement progressif des fonds de vallée dans la zone de son territoire.

Figure 1 : les villages de lisière.



Entrée de La Celle-les-Bordes depuis la RD 72.



Entrée de Bonnelles (RD 988) depuis La Mare Jaune

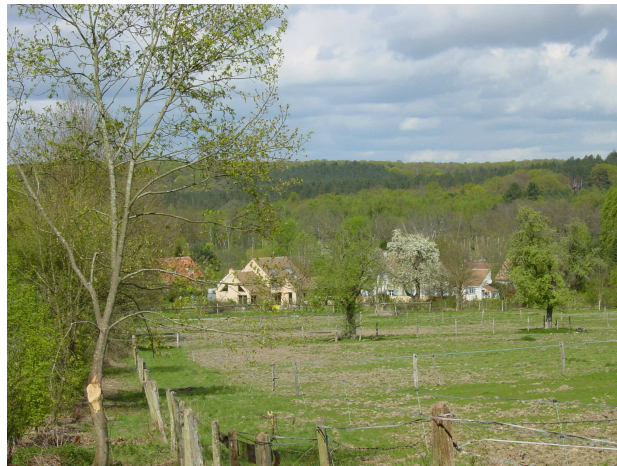


Sonchamp depuis La Vallée aux Mouches.

Figure 2 : les villages de clairière.



Senlisse : vue depuis le cimetière.



Gambaiseuil, en venant de Saint-Léger.



Clairefontaine.

Figure 3 : la « forêt profonde ».



Depuis La Grande Borne (Gambaiseuil).



Béhoust : La Masse.



Traces de la tempête entre Gambais et Gambaiseuil.

Figure 4 : les interfaces.



Auffargis : la ferme Blanche.



RD 60 en venant des Bréviaires, après les étangs.



RN 12

Les interfaces avec le réseau routier :

Les voies de communication contribuent aussi à structurer l'espace et à le fragmenter :

- On retiendra essentiellement la présence de la RN 10, orientée Nord-Sud, qui constitue une réelle coupure dans le massif.

- On note aussi la RN 12 au Nord du massif.

- De plus, la ligne SNCF reliant Versailles à Chartres *via* Rambouillet traverse aussi la forêt. Toutefois, elle est parallèle à la RN 10 jusqu'à Rambouillet avant de bifurquer vers Chartres en longeant la RD 906. On ne peut donc pas considérer qu'il s'agisse là d'une coupure supplémentaire dans le massif.

- Enfin, de nombreuses routes départementales et autres chemins carrossables assurent une bonne pénétration dans l'ensemble du massif.

Le réseau routier contribue parfois à séparer les deux entités précédentes : forêt et cultures (cf. photos de la RD 60), mais aussi il peut se surajouter : lorsqu'il traverse les espaces agricoles, cela ajoute une discontinuité de plus. Cet élément linéaire sombre contraste avec les surfaces agricoles, claires.

Les paysages agricoles et forestiers sont parfois aussi traversés par d'autres éléments comme des lignes électriques (La ferme Blanche à Auffargis...).

9-2-5- Les sites remarquables et touristiques (figure 5)

Ces sites peuvent être regroupés en trois catégories : les sites remarquables forestiers, les sites aquatiques, et les châteaux.

Les sites remarquables forestiers sont très divers : on passe du relief bien marqué des rochers d'Angennes au calme serein du carrefour de la Croix de Vilpert (typique de ces nombreux carrefours en étoile, survivance des chasses à courre royales), en passant par la sablière d'Auffargis... Pourtant, le point commun de ces sites est leur fréquentation, que ce soit pour les admirer ou plus simplement pour s'y arrêter pique-niquer. Ces points forestiers sont en grande partie la « vitrine » du massif de Rambouillet et la forêt y apparaît bien entretenue.

En ce qui concerne l'hydrographie, on remarque surtout la présence de plans d'eau et d'étangs. Mais le réseau hydrographique peut ne pas être considéré comme un élément structurant fondamental de cette zone.

Les sites aquatiques (Vaux de Cernay, étangs de la Tour, de la Porte Baudet, de Saint-Hubert, du Coupe-Gorge ou encore étang du Roi) ont quant à eux certaines caractéristiques bien particulières. Les étangs, source de calme et lieux de promenade prisés, sont en effet tous situés dans des clairières forestières et de ce fait bordés de bois. La surface plate et lisse de l'eau tranche ainsi avec la hauteur des arbres situés juste sur les rives, et qui se reflètent dans l'eau. La présence humaine reste quand même visible, par les aménagements réalisés pour les visiteurs et les pêcheurs. Certains ont une forte connotation historique (étangs de Hollande...). D'ailleurs les canaux débouchant aux étangs de Hollande rappellent leur caractère artificiel et historique : ils étaient en effet destinés à alimenter les pièces d'eau du château de Versailles.

Toutefois, le cours d'eau des Vaux de Cernay avec ses rochers, cascades et son fort courant, rompt le calme général des masses d'eau du massif de Rambouillet.

On nomme parfois le massif de Rambouillet « la forêt aux quarante châteaux ». Cette appellation reflète bien l'importance que ceux-ci ont dans le paysage. En effet, ils restent quasiment tous entretenus, qu'ils soient encore habités ou servant de lieux de séminaires, de restaurants... On remarque aussi un grand nombre de résidences qui sans être des châteaux, sont d'anciennes demeures luxueuses qui contribuent au caractère historique et remarquable des lieux.

Certains sont protégés en tant que site inscrit ou site classé, ce qui permet d'en limiter les éventuelles altérations (constructions, enseignes publicitaires, camping... sont réglementés). C'est le cas du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, de certains parcs de châteaux, des étangs de Hollande et de la Tour, de clairières (Gambaiseuil), de vallées (Chevreuse, la Guesle, la Rabette...).

Figure 5 : les sites remarquables et touristiques.



Les Vaux de Cernay.



Les Rochers d'Angennes (Poigny-la-Forêt).



La Sablière (Auffargis).

9-3- Evolution récente du paysage

Cette partie provient de l'analyse quantitative et cartographique de données fournies par l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France), analyse menée en confrontant le **mode d'occupation des sols (MOS)** de 1999 avec celui de 1982.

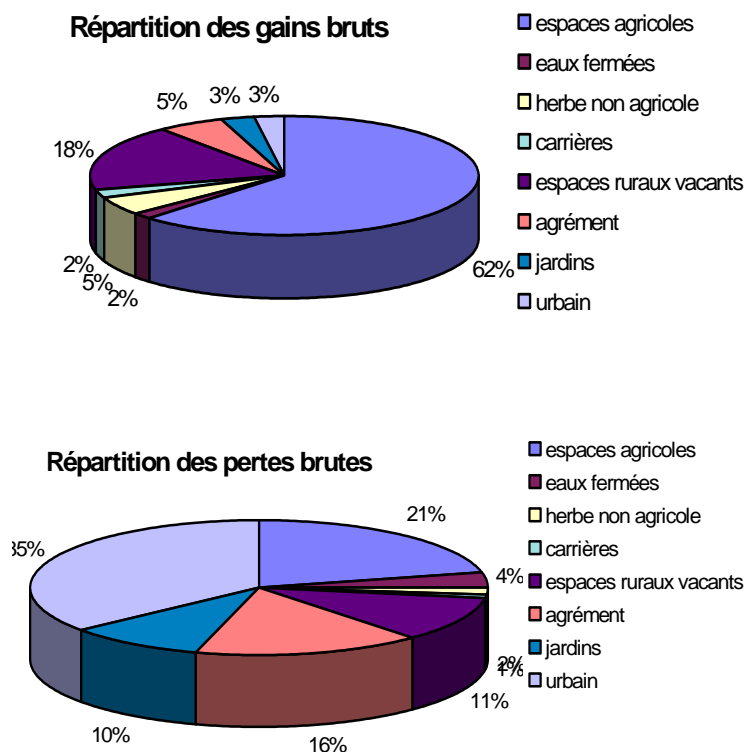
Le MOS est une carte, représentant l'occupation du sol, et établie à partir de photographies aériennes (1982, 1987, 1990, 1994 et 1999). Tout le territoire régional d'Ile-de-France est ainsi couvert, et classé selon l'occupation dominante du sol.

Les résultats ont été exprimés sous forme de tableaux joints en annexe. L'un rendant compte des gains bruts pour la forêt, l'autre donnant les pertes brutes, le tout étant ensuite regroupé afin d'obtenir les résultats nets pour l'ensemble des 40 communes concernées par le classement en forêt de protection.

Tableau récapitulatif des surfaces gagnées et perdues (en hectares) entre 1982 et 1999 :

	agricole	herbeux	carrières,,	vacant	eaux fermées	agrément	jardins	urbain	total
gains	602,4	50,28	22,21	175,21	15,97	51,41	27,67	24,66	969,81
pertes	130,86	10,99	4,69	66,38	21,85	99,51	59,17	219,43	612,88
net	471,54	39,29	17,52	108,83	-5,88	-48,1	-31,5	-194,77	356,93

(occupation du sol : Source : SIGR-IAURIF)



L'analyse quantitative montre un **gain brut** pour la forêt de **970 hectares** entre 1982 et 1999, surtout sur des anciens espaces agricoles. Par ailleurs, la **perte brute** pour la forêt est de **613 hectares** dont 36% au profit de zones urbaines, 21% pour des espaces agricoles et 16% pour des parcs ou des jardins.

Au total, les changements d'occupation du sol de forêts ont donc concerné **1583 hectares** (soit une moyenne de 2,3 hectares par commune et par an) sur les 31.128 hectares de forêts recensés par le MOS de 1982.

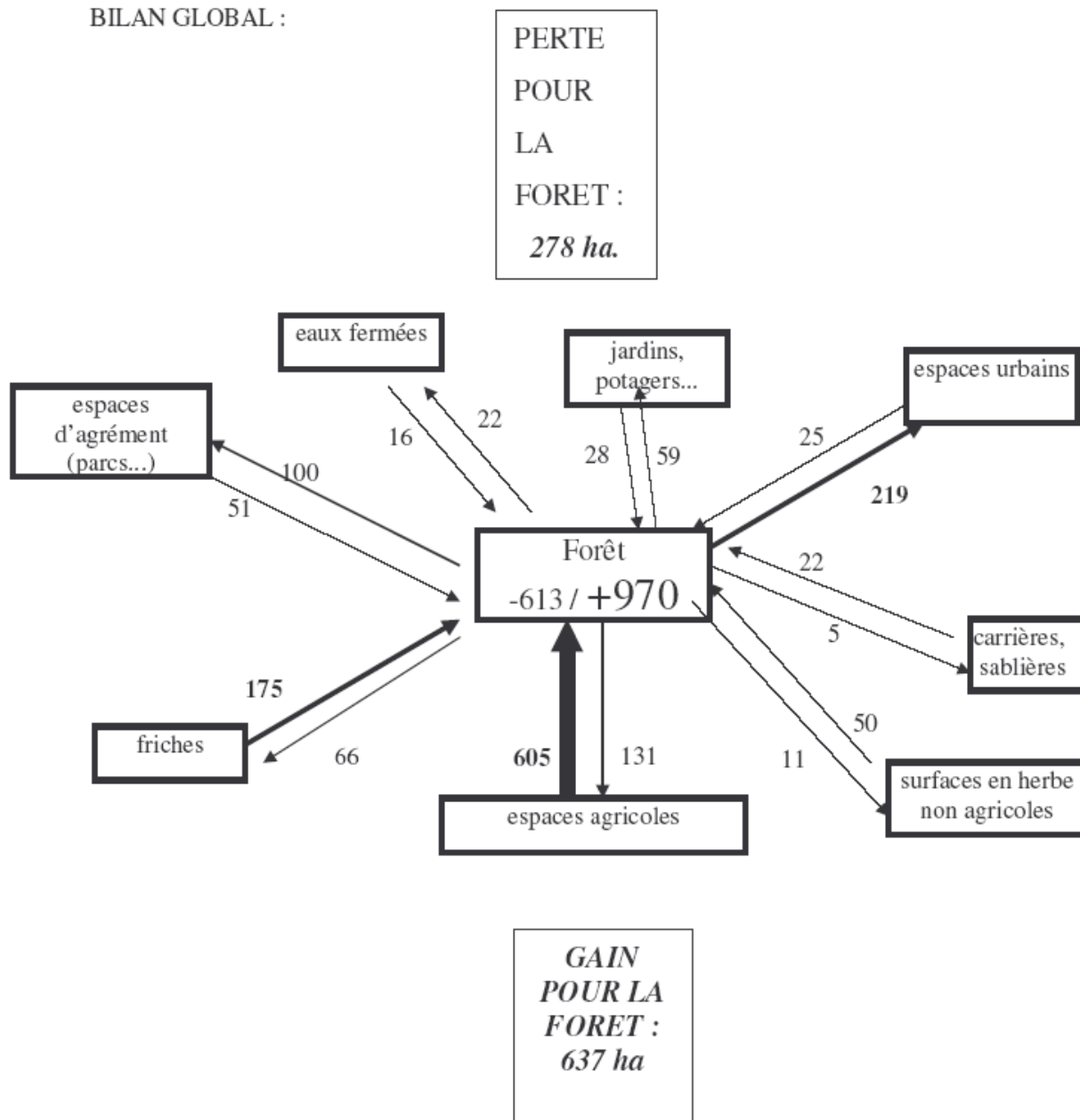
Deux tendances s'affirment : celle de la déprise agricole et celle d'une progression de l'urbanisation.

On remarque que la progression de la forêt l'a été pour 80 % au détriment de 2 types d'occupation des sols (agriculture, espaces ruraux vacants), alors que les pertes sont réparties de manière un peu plus homogène.

Le **bilan net** montre un **gain de 357 hectares** de forêts.

Mais le passage de surfaces en herbe ou de carrières vers un état boisé peut être un processus réversible sans difficulté particulière. Il s'agit même souvent d'une évolution qui peut être qualifiée de négative. En effet les espaces en herbe constituent des clairières ou des espaces de transition avec la forêt qui ont un intérêt paysager et de biodiversité tout à fait important.

BILAN GLOBAL :



On retiendra que même si le bilan net est positif pour la forêt, cela ne présage en rien de l'état du massif et de son intégrité, tant sur les plans écologique que paysager.

En effet, on ne saurait comparer le passage d'une surface agricole ou une friche à la forêt, toutes deux des occupations « naturelles » du sol, au passage de l'état boisé à l'urbanisation. Il n'y a donc pas équivalence entre les surfaces forestières perdues et celles gagnées.

En effet, l'urbanisation est une menace pour l'intégrité du massif non seulement par la consommation de surface, mais aussi et surtout par le morcellement et le cloisonnement qu'elle provoque.

10- Mesures actuelles de protection

10-1- Les documents d'urbanisme

10-1-1- A l'échelle régionale et supra-communale : le SDRIF et les SCOT

Approuvé le 28 avril 1994, le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France fixe, pour la période 1994-2015, une série d'objectifs devant être suivis par les unités administratives, en matière d'aménagement. Concernant les orientations relatives à la nature et à la réduction des nuisances, il place au premier plan la « **préservation et valorisation des espaces boisés et paysagers** ». Le massif faisant l'objet de la présente procédure de classement est inclus dans les zones « Bois ou Forêt » (vert foncé), « Espace paysager » (vert clair) ou « Espace vert » du S.D.R.I.F.

Le schéma précise que l'intégrité des bois et forêts sera assurée. Pour cela, il indique que le classement en « forêt de protection » des massifs les plus exposés sera poursuivi afin d'assurer leur conservation et leur protection comme composante du patrimoine régional, voire national.

Le S.D.R.I.F. a valeur de véritable directive d'aménagement du territoire pour l'Ile-de-France. En conséquence, les plans d'occupation des sols des communes doivent être compatibles avec ses prescriptions. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) décline le SDRIF au niveau d'un ensemble de communes (échelle du canton).

10-1-2- A l'échelle communale : les plans locaux d'urbanisme (PLU)

L'ensemble des 40 communes concernées par le classement disposent d'un document d'urbanisme approuvé et opposable. La majeure partie des parcelles classées en forêt de protection est déjà classées en « Espace boisé classé » (EBC) dans les documents d'urbanisme.

Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Conformément aux dispositions des art. L.130-1 à L.130-6 du code de l'urbanisme:

- le classement en EBC interdit tout changement d'affectation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.
- Tout défrichement ou autres modes d'utilisation du sol sont interdits de droit.
- L'enlèvement des chablis, et arbres morts est autorisé.
- Toute coupe ou abattage d'arbres est soumis à autorisation.

Néanmoins, cette protection est moins forte qu'un classement en forêt de protection dans la mesure où une simple révision du PLU peut suffire au déclassement des Espaces Boisés Classés.

10-2-Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Sur la partie Sud-Est du massif de Rambouillet, le **PNR de la Haute Vallée de Chevreuse** a été en 1985 le premier parc naturel régional créé en région Ile de France. Il regroupe 21 communes des Yvelines dont 10 sont concernées par le classement en forêt de protection :

- **AUFFARGIS**
- **BONNELLES**
- **BULLION**
- **LA CELLE-LES-BORDES**
- **CERNAY-LA-VILLE**
- **CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES**
- **LONGVILLIERS**
- **ROCHEFORT-EN-YVELINES**
- **SENLISSE**
- **VIEILLE- EGLISE-EN-YVELINES**

Des discussion sont actuellement en cours afin d'étendre le périmètre du PNR. Le futur périmètre pourrait englober le massif forestier de Rambouillet et inclure jusqu'à 35 des 40 communes concernées par le classement en forêt de protection.

Le parc est doté d'une charte qui détermine, pour son territoire, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures - seulement incitatives - permettant de les mettre en oeuvre. Le classement en forêt de protection, en garantissant l'intégrité physique du massif, est en concordance avec les objectifs de la charte. Les Parcs naturels régionaux sont réglementées par les articles L 333-1 à L 333-4 du code de l'environnement.

10-3-Les zones de protection écologiques et patrimoniales

10-3-1- Sites classés et les sites inscrits

La partie législative du code de l'environnement (articles L 341-1 à 341-22) reprend la loi du 2 mai 1930 sur les **sites classés (SC)** et les **sites inscrits (SI)**. L'objectif du classement ou de l'inscription d'un site est de le conserver en l'état et de le préserver de toutes atteintes graves.

A compter du classement ou de l'inscription d'un site, tous travaux susceptibles de modifier son aspect ou son état sont soumis au contrôle du ministre chargé des sites (SC) ou du préfet du département (SI), sous la forme d'une demande d'autorisation (SC) ou d'une déclaration (SI). Ainsi, lorsque un boisement est inclus dans un site, tout défrichement ou coupe le concernant est soumis à la même démarche.

A cela s'ajoute la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques (classés et inscrits) : un périmètre de protection 500 m autour des monuments y est instauré.

10-3-2- Les ZNIEFF

Les zones répertoriées ne relèvent pas d'une procédure réglementaire. Elles servent à avertir les élus locaux, les administrations et les organismes professionnels de la présence d'un patrimoine naturel à prendre en compte, dans l'optique « pour gérer, il faut connaître ». Mais l'existence d'une ZNIEFF ne saurait figer le site sur lequel elle est située.

10-3-3- Les sites « Natura 2000 »

Les trois sites Natura 2000 de la forêt de Rambouillet mentionnés en 8-8 sont protégés au titre de la directive européenne « Habitats », transcrite en droit français par les articles L.414-1 à L.414-7 du Code de l'Environnement.

Les sites répertoriés seront dotés d'un document d'objectifs (DOCOB) qui détermine les modalités de gestion du site et les moyens financiers correspondants aux objectifs et orientations de gestion qu'il définit.

Il s'agit d'une mesure de protection forte des habitats, qui cohabite parfaitement avec le classement en forêt de protection dans la mesure où la politique de gestion de la forêt de protection est compatible avec celle établie dans les DOCOB.

10-3-4- Les réserves naturelles volontaires

Une seule réserve naturelle volontaire est incluse dans le périmètre de classement proposé. Il s'agit de la Réserve Naturelle Volontaire Régionale des Etangs de Bonnelles. La gestion du site est assurée par un comité de gestion auquel participe le Parc Naturel Régional.

Le statut de réserve naturelle volontaire est régi par l'art. L.332-11 du Code de l'Environnement. Il permet notamment d'interdire ou de réglementer toute action susceptible de nuire à la faune ou à la flore.

10-4- La réglementation forestière

10-4-1- Massif domanial

Le document du massif de Rambouillet a été approuvé pour une durée d'application de 25 ans, de 1986 à 2010.

Cinq ans avant son échéance, il est en cours de révision anticipée, principalement pour permettre :

- une meilleure prise en compte du paysage et de l'accueil du public,
- une meilleure adaptation des essences aux stations
- enfin, la prise en compte de l'évolution des peuplements depuis 1986 (dépérissement, présence de régénération acquise, trouées exceptionnelles dues aux tempêtes de décembre 1999)

10-4-2- Forêts privées

Les dispositions de l'art. L 311-1 du Code Forestier sur les **défrichements** leur sont applicables : aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou de défricher ses bois ou de mettre fin à la destination forestière de ses terrains sans avoir, préalablement, obtenu une autorisation administrative. Sont exonérés de l'autorisation de défrichement : les bois de moins de 1 ha d'un seul tenant, les jeunes bois pendant les 20 premières années après leur semis ou plantation, les parcs ou jardins clos attenants à une habitation principale lorsque l'étendue close est inférieure à 10 ha..

A l'exception des forêts dotées d'un Plan Simple de Gestion, les **coupes d'arbres** sont soumises à autorisation conformément aux articles L.222-1 à L.222-4 et L.223-1 à L.224-6 du Code Forestier. Les coupes d'arbres en EBC sont régies par l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme.

Un récapitulatif du nombre de Plans simples de gestion (PSG) approuvés par commune figure en page suivante.

Nombre de Plans simples de gestion (PSG) approuvés sur chacune des communes concernées par le classement (Données issues de la base de donnée SYLVA, novembre 2005)

Commune	Nb de PSG
Adainville	4
Auffargis	1
Bazainville	3
Béhoust	3
Boissière Ecole (la)	6
Bonnelles	4
Bourdonné	2
Bréviaires (les)	4
Bullion	8
Celle les Bordes (la)	8
Cernay la Ville	0
Clairefontaine en Yvelines	6
Condé sur Vesgre	4
Essarts le Roi (les)	4
Galluis	2
Gambais	8
Gambaiseuil	1
Garancières	4
Gazeran	8
Grosrouvre	2

Commune	Nb de PSG
Hermeray	5
Longvilliers	4
Méré	0
Mesnuls (les)	4
Millemont	4
Mittainville	1
Montfort l'Amaury	0
Orgerus	6
Perray en Yvelines (le)	1
Poigny la Forêt	5
Queue-lez-Yvelines (La)	0
Raizeux	6
Rambouillet	0
Roche fort en Yvelines	7
Saint-Arnoult en Yvelines	7
Saint-Léger en Yvelines	2
Saint-Rémy l'Honoré	3
Senlisse	0
Sonchamp	6
Vieille Eglise en Yvelines	0

Remarque : un certain nombre de plans simples de gestion concernent plusieurs communes limitrophes. Le nombre total de PSG approuvés sur la partie concernée par le classement est donc inférieur au total des PSG concernant chacune des communes.

11- Conclusion

Le cœur du massif de Rambouillet constitue un vrai massif périurbain, qui présente tout à la fois un patrimoine naturel, historique et paysager unique aux portes de Paris, mais aussi une économie forestière réelle.

Ce cœur de massif reste néanmoins fragile malgré les protections existantes. Et l'établissement des SCOT, les révisions de PLU, les créations d'infrastructures...sont autant d'occasions d'un prélèvement forestier qui, s'il reste faible en hectares, présente un risque important de « mitage » incompatible avec le fonctionnement écologique du massif.

C'est cette prise de conscience qui a motivé le législateur à prévoir la mise en forêt de protection des forêts périurbaines. Et ce sont ces mêmes motifs qui, dès 1991, ont conduit le Premier Ministre à demander le classement du massif de Rambouillet en forêt de protection.

12- Annexes

Annexe n°1 Concessions et servitudes en forêt domaniale de Rambouillet

Annexe n°2 : Nombre de plans de chasse accordés dans les communes concernées par le classement

Annexe n°3 : Liste des Espèces végétales protégées

Annexe n° 4 : Liste des espèces animales rencontrées sur le massif

Annexe n° 5 : Evolution de la population dans les communes concernées par le classement

Annexe n° 6 : Liste des monuments historiques

Annexe n° 7 : Tronçons routiers traversant le massif de Rambouillet

Annexe n° 8 : Liste des sites inscrits et classés

Annexe n° 9 : Liste des ZNIEFF

Annexe n° 10 : CARTES

Annexe n°1 : Concessions et servitudes en forêt domaniale de Rambouillet

Données : Office National des Forêts – Service foncier – 27 rue E. Charton – 78000 VERSAILLES

à jour au 15 février 2005

N°	Concessionnaires	Commune	Nature de la concession	Echéance de la concession
001	FONDATION TAYLOR		MONUMENT A LA MEMOIRE DU PEINTRE PELOUSE	31/12/2011
002	SAUR FRANCE	ST REMY L'HONORE	CANALISATION D'EAU DE 170 M POUR DESSERTE HABITATIONS « LA BUISSONNERIE »	31/12/2008
003	BENOIST NICOLAS		MF DU CHENE BAUDET DE 70 M ² + 205 M ² TERRAIN D'ASSIETTE	31/03/2004
005	BIANCHI JEANNE	ST LEGER	ALIMENTATION EAU POTABLE CANAL. DE 400 M SS RF VIGNERIE	31/10/2010
006	BOURDET NICOLAS	CLAIREFONTAINE	CANALISATION EAU POTABLE 100 M RF DES VALLEES + PORTE CHARRETIERE	31/08/2009
008	AMICALE DE L'ONC	AUFFARGIS	LOCATION DE L'ETANG DES VALLEES	
010	? DES EAUX ET DE L'OZONE	ADAINVILLE	PASS CANALISATION SOUS ROUTE DE LA HOUSSINE	31/03/1992
011	LOCA CYCLES		OCCUPATION DEPENDANCE MF PORTE DE ST LEGER POUR LOCATION DE BICYCLETTES	02/03/2007
013	DE GROULARD BRUNO		LOCATION PAVILLON DE GROUSSAY	
014	CENTRE DE VERSAILLES	LES BREVIAIRES	LIGNE ELECTRIQUE HT SUR 680 M + 15 SUPPORTS	
015	U S T ILE DE FRANCE	V EGLISE	PASSAGE AERIEN LIGNE ELECTRIQUE 385 M +06 SUPPPORTS	
016	EDF GDF	CERNAY-LA-VILLE	LIGNE ELECTRIQUE SUR 900 M LIEUDIT « LA PETITE FORET » ET « LA DALLONNERIE »	
017	U S T ILE DE FRANCE	ST REMY L'HONORE	LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE HT	
018	EDF - GDF	AUFFARGIS – LES V INDRINS	LIGNE ELECTRIQUE BT	
019	EDF - GDF	RAMBOUILLET	LIGNE ELECTRIQUE HT SUR 318 M ET 3 SUPPORTS	
020	EDF - GDF	GAZERAN	POSTE TRANSFORMATEUR	
021	EDF - GDF	GAMBAISEUIL	LIGNE ELECTRIQUE DE 480 M ET 10 SUPPORTS CR DES HAIES ET RF DES HAIES	
022	EDF - GDF	ST REMY L'HONORE	LIGNE ELECTRIQUE BT 170 M + 2 SUPPORTS POUR ALIMENTATION FERME DE LA BUISSONNERIE	
023	EDF - GDF	LES ESSARTS LE ROI	LIGNE AERIENNE HT 900 M + 20 SUPPORTS	
024	EDF - GDF	LES ESSARTS LE ROI	LIGNE BT 780 M ET 9 SUPPORTS	
025	CHARTON	MONTFORT L'AMAURY	1 PORTE CHARRETIERE ET AUTORISATION PASSAGE SUR RF FERMEE A LA CIRCULATION	31/12/2012
026			LIGNE TEL SOUTERRAINE	
027	F TELECOM	POIGNY – ST LEGER – ESSARTS - BREVIAIRES	CABLE FIBRES OPTIQUES SUR 11658 M SOUS RF GORON ET BELS EDEN...	
029	EDF - GDF	RAMBOUILLET – V EGLISE - AUFFARGIS	LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE ENTRE POSTE HT RAMBOUILLET ET PETITE HOGUE	

Annexes

030	EDF - GDF	GAMBAISEUIL	LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES BT	
034	CENTRE DE VERSAILLES		LIGNE ELECTRIQUE MT 380 M + 7 SUPPORTS DALLONERIE - CERNAY LA VILLE	
035	THIS BERNARD	ST REMY L'HONORE	AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE SOL SOMANIAL SUR UNE LONGUEUR DE 60 M	31/05/2012
036	PENELOPE	BREVIAIRES	PONCEAU D'ACCES A UN POSTE TRANSFORMATEUR FOSSE RTE FORESTIERE EXT. CUISINES MONSEIGNEUR	30/06/1997
037	EDF - GDF	RAMBOUILLET	LIGNE ELECTRIQUE 1423 M + 12 SUPPORTS POUR PROPRIETE DU TERRIER	
038	EDF - GDF	POIGNY LA FORET	LIGNE BT RTE FORESTIERE « SANS FIN » 360 M POUR HAMEAU GROSSE BORNE	
039	EDF - GDF		LIGNE BT DE 235 M ET 4 SUPPORTS	
040	FRATTINI	ST LEGER EN YVELINES	PORTE DE 5 M + CANALISATION DE 8 M LONG	30/04/2010
041	GDF		CANALIS ENTRE RN 10 ET GRILLE DE VERSAILLES POUR DISTRIB GDF GROUSSAY	
042			CV N°1 LE LONG DU BOIS	
043		RAMBOUILLET - PERRY - V EGLISE	FIBRES OPTIQUES 2585 M	
044			POSTE DE PREDETENTE ETG DU GRUYER	
045	CENTRE DE VERSAILLES	LE PERRY	CABLE SOUT DE 60 M RELIANT 3 ANODES A POSTE CATHODIQUE	
047	CASA YVES	ST REMY L'HONORE	PORTE CHARRETIERE + PASSAGE	31/05/2012
048	GUERLAIN MARTINE		CONDUITES D'EAUX USEES SS RTES DU GD MAITRE ET CORBET	05/05/1994
049	GUERLAIN JEAN-PAUL	LES MESNULS	MAINTIEN DE 2 PORTES CHARRETIERES DONNANT ACCES A LA RF GORON	30/06/2006
050	GUERLAIN MARTINE	LES BREVIAIRES	MAINTIEN DE 3 PORTES CHARRETIERES DONNANT ACCES A LA RF GORON	01/06/2006
052	ASSOCIATION GHIL		LOCATION DU PAVILLON DE CHARTRES	31/03/2004
056	LE DIBERDER		LIGNE DE 200 M ET 10 POTEAUX RF DU MESLE A CH DE NOGENT	30/09/1996
057	LE DIBERDER		LIGNE DE 10 M SISE BUTTE A L'ANE	30/05/2000
059	MARTINOLLE GUY		PNCEAU 3 M DE LARGE SUR FOSSE OUEST RF MONNEREAU	16/08/2009
060			? 1845 M DE LONG (RTES CROIX PATER, AUX VACHES)	
061	ONCFS	AUFFARGIS	REJET EAUX DE DRAINAGE CULTURES DE CHASSE	31/08/2011
062			FIBRES OPTIQUES PARC C1	
063	PUCHALA FREDERIC	LE PERRY	6 BAIES VITREES DONNANT VUE A DISTANCE PROHIBEE SUR FORET DOMANIALE	31/12/2012
066		CERNAY - AUFFARGIS - V EGLISE - RAMBOUILLET	CABLE SOUTERRAIN VERSAILLES - RBT + CHAMBRES SOUTERRAINES	
067			LIGNE DE 575 M ET 14 POTEAUX RF DES VINDRINS	

Annexes

068			CHAMBRES SOUTERRAINES	
070	MAIRIE RAMBOUILLET	RAMBOUILLET	DEVERSEMENT EAUX DE DRAINAGE STADE MUNICIPAL « LE BEL AIR » SUR 280 M	08/01/2011
071	VIAL PIERRE	ACCES SUR CH DE BORNAGE RF DE L'ETANG NEUF + PORTE CHARRETIERE		30/06/2006
072	OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME	RAMBOUILLET	OCCUPATION DE TERRAIN POUR CAMPING ETANG D'OR	30/09/2008
073	SANCEAU		PASSE BUSE SOUS RF DES VINDRINS	28/02/2013
077	STE FRANCAISE DE PRODUCTION	ST REMY L'HONORE	1 POSTE DE COUPURE + 2 CABLES + 5 CANDELABRES D'ECLAIRAGE + CANALISAT	01/09/2011
078	BALL-TRAP RAMBOLITAIN		OCCUPATION DE 10400 M ² POUR STAND DE TIR	31/03/2010
079	PENELOPE		DEVERSEMENT EAUX DU CHP DE COURSE (400M) VERS RU L'ETANG D'OR	28/02/1994
080	TRAPIL	SONCHAMP	PIPELINE DE 6250 M LE HAVRE PARIS	
082		LES BREVIAIRES	CANALISATION EAU LE LONG DE LA RF DE PEQUEUSE	30/09/1990
083	SYND INTERCOM ABLIS	ST-ARNOULT	CABLE ELECTRIQUE 560 M DU CHATEAU D'EAU DE PONTHEVRARD A STATION DE POMPAGE DE ST-ARNOULT	31/07/2011
084		V EGLISE	AQUEDUC SOUS LA RTE FORESTIERE DES VINDRINS	31/12/2009
085	PENELOPE	RAMBOUILLET	FOSSE EVACUATEUR VERS ETG DE COUPE GORGE	31/12/1995
087	TRAPIL	ST REMY L'HONORE – LES ESSARTS	1 CONDUIT. HYDROC. 120 M + 1 DE 10.3 M	
090			LIGNE TEL SOUTERRAINE	
091	EDF GDF	LES BREVIAIRES	OCCUPATION DE TERRAIN DE 10,80 M ² POUR MAINTIEN AUTO-TRANSFORMATEUR DE DISTRIBUTION	31/08/2013
092		LA BOISSIERE – HERMERAY - POIGNY	LIGNE TEL SOUTERRAINE DE 2150 M	
094	JOURNIAC		OCCUPATION DE LA MF DE GAMBAISEUIL	31/05/2012
095	DE PRUNELE JACQUES		MF DE MOCQUESOURIS EQUIPAGE	31/03/2004
096	LEBEL ERIC		LOCATION DE LA MF DE LA VALLEE MOUSSE	30/04/2013
097			LIGNE PTT DE LONG DU CH COMMUNAL DU MESLE	
100	SIVOM	RAMBOUILLET	CANALISATION EAUX USEES SUR 1320 M RF DE LA CHASSE ET BOIS GUERIN	
101	ONCFS	AUFFARGIS	REJET D'EAUX DE DRAINAGE POINTE DES VINDRINS	31/12/2012
102	MAIRIE DE RAMBOUILLET	RAMBOUILLET	CENTRE AERE PORTILLON DE 1 M	30/11/1994
104	PNR CHEVREUSE		LOCATION DE LA MF DES HAUTS BESNIERES	31/12/2004
105	PENELOPE	ST LEGER		31/12/1994
106	SAINT-MARTIN PHILIPPE	ST LEGER	PORTILLON	31/10/2012
109	RICORD JACQUES	ST LEGER	PORTILLON	31/12/2013

Annexes

110	PENELOPE		PASS BUSE SS CHEMIN DU CHENE AX LOUPS EVACUATION D'EAUX DE DRAINAGE	31/12/1993
114	EDF		LIGNE ELECTR AERIENNE MT DE 650 M	
115	EDF		LIGNE AERIENNE MT (10 M)	
116	EDF - GDF	HERMERAY	TRANSFORMATEUR EDF SUR TERRAIN DE 5.8 M ² POSTE CORMIERS	
119		LES BREVIAIRES	LIGNE TEL SOUTERRAINE DE 840 M	
121			LIGNE AERIENNE DE 1750 M + 17 POTEAUX	
123			RF AUX VACHES : LIGNE DE 1375 M + 26 POTEAUX CR DU HALLIER : LIGNE DE 60 M + 4 POTEAUX	
124	PENELOPE	AUFFARGIS	FOSSE D'EVACUATION DES EAUX DE DRAINAGE DE LA MARE GAGNEE SUR 80 M	31/12/1995
125	EDF - GDF		RF ROYALE : LIGNE ELECTR MT DE 644 M DEPUIS LE CD 34 JUSQU'AU CENTRE DE LA SFP	
127	EDF - GDF		POSTE TRANSFORMATEUR DE 43 M ² ALIMENTATION DE LA MF DU PETIT PRODUIT	
130	DAAPPMA		LOCATION DU DROIT DE PECHE SUR ETANGS DIVERS EN FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET - MEUDON - ST GERMAIN ET VERSAILLES	31/12/2005
133	CASTIEN C.	MONTFORT-L'AMAURY	PORTILLON	31/10/2013
134	REGNIER SIMONE	LES MESNULS	PORTE CHARRETIERE	31/10/2013
135	AUPETIT JACQUES-MAXIME	LES BREVIAIRES	REJET D'EAUX TRAITEES DS FOSSE DOMANIAL	30/06/2005
138	BERTRAND GERARD		RF EXTERIEURE DES PACAGES 1 PORTILLON	31/12/2006
139	DAVESNE JACQUES PAUL	SONCHAMP	STELE COMMEMORATIVE POUR AVAITEURS LEPAGE ET PETRICONNE	30/09/2013
140	SIRR RAMBOUILLET		CANAL EAU POTABLE DE 3200 M	
141	ORANGE FRANCE	RAMBOUILLET	PYLONE DES QUENOUILLES SITE W4129	24/03/2006
142	ORANGE FRANCE	RAMBOUILLET	PYLONE DE LA GRILLE AUX LAPINS SITE W4122	24/03/2006
143	ARNABOLDI	POIGNY LA FORET	OCCUPATION MF DES BOULEAUX	
171	UST ILE DE FRANCE	LES ESSARTS LE ROI	LIGNE ELECTR AERIENNE 60 M	
172	UST ILE DE FRANCE	CERNAY LA VILLE	LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE 820 M + 2 SUPPORTS	
173	MICHAUD STEPHANE		VISITES A PONEY DANS L'ESPACE RAMBOUILLET	30/11/2005
174	MOYNE GILLES	SONCHAMP	ESPACE RAMBOUILLET OCCUPATION TERRAIN 10000 M ² POUR VOLIERES	31/08/2012
175	SIRYAE	LES ESSARTS LE ROI	OCCUPATION 6 M ² POUR POSTE DE RECHLORATION CARREFOUR RD 34 ET CD ST LEGER	30/04/2011
176	SYND INTER EAUX REGION CERNAY	SENLISSE	MAINTIEN D'UNE BACHE A EAU DE 120 M ³ POUR PROTECTION INCENDIE HAMEAU DE GARNES	31/03/2019

Annexes

177	CENTRE DE VERSAILLES	LA BOISSIERE	LIGNE AERIENNE HT 850 M + BT 400 M + 14 SUPPORTS + TRANSFORMATEUR	
196	GARRIC JEAN		ESPACE RAMBOUILLET EXPLOITATION D'UN RESTAURANT-BUVETTE BATIMENT PROPRIETE DE L'ONF	31/12/2004
200	GUILHAUDIN LAURENT	VIEILLE EGLISE	MAISON FORESTIERE DE L'ETANG DE LA TOUR	
201	GENTILS MILENE		MAISON FORESTIERE DE LA VILLENEUVE	
202	SAVRY	AUFFARGIS	CANALISATION EAU POTABLE 280 M DIAMETRE 80 MM ANGLE CHEMIN COMMUNAL VERS CD 24	30/04/2013
203	DELATTRE JEAN PAUL	LA BOISSIERE	MAISON FORESTIERE DU MESLE OCCUPATION PAR UTILITE DE SERVICE	
204	COLOMBE BRUNO		MAISON FORESTIERE DU BUISSONNET OCCUPATION PAR UTILITE DE SERVICE	
205	PENELOPE		OCCUPATION DE 11 M ² POUR INSTALLATION D'UN ABRI DE CHASSE	31/03/2010

Annexe n°2 : Nombre de plans de chasse accordés dans les communes concernées par le classement

(Données : attributions plans de chasse, campagne 2005/2006)

Adainville	4
Auffargis	6
Bazainville	3
Béhoust	1
Boissière Ecole (la)	13
Bonnelles	7
Bourdonné	2
Bréviaires (les)	7
Bullion	11
Celle les Bordes (la)	7
Cernay la Ville	6
Clairefontaine en Yvelines	4
Condé sur Vesgre	5
Essarts le Roi (les)	7
Galluis	2
Gambais	12
Gambaiseuil	1
Garancières	2
Gazeran	5
Grosrouvre	3
Hermeray	4
Longvilliers	5
Méré	3
Mesnuls (les)	4
Millemont	2
Mittainville	3
Montfort l'Amaury	2
Orgerus	4
Perray en Yvelines (le)	5
Poigny la Forêt	2
Queue-lez-Yvelines (La)	2
Raizeux	3
Rambouillet	4
Rochefort en Yvelines	2
Saint-Arnoult en Yvelines	4
Saint-Léger en Yvelines	6
Saint-Rémy l'Honoré	5
Senlisse	2
Sonchamp	19
Vieille Eglise en Yvelines	3
TOTAL	165

dont :

Cerfs	67 plans de chasse
Biches	90 plans de chasse
Jeunes cerfs et biches	75 plans de chasse
Daguets	53 plans de chasse
C. sika	2 plans de chasse
Chevreaux	145 plans de chasse
Daims	9 plans de chasse

(total supérieur à 165, un plan de chasse pouvant concerner plusieurs catégories)

Annexe n°3 : Liste des Espèces végétales protégées

(Données recueillies en février 2000, auprès du Muséum d'Histoire Naturelle - Conservatoire Botanique du Bassin Parisien - M Gérard ARNAL -, à partir de la base de données FLORA issues de l'aménagement forestier de 1986)

Espèces végétales protégées de la liste nationale

Parmi les **EVP. de la liste nationale**, 22 espèces ont été observées historiquement (entre 1700 et 1995) au moins une fois, dont 9 encore observées au moins une fois récemment (entre 1980 et 1995) en forêt (partie occidentale du massif de Rambouillet) principalement dans les **réserves biologiques domaniales (RBD)**, à savoir :

- **4 espèces vulnérables et 1 stable**
(observées entre 1980 et 1995 dans un nombre plus faible de localités)
 - Flûteau nageant (*luronium natans*) - mares et étangs des terrains acides
encore présent en forêt de Rambouillet
 - Grande douve (*ranunculus lingua L.*) - marais, bords de plans d'eau
plans d'eau du massif de Rambouillet
 - Littorelle à une fleur (*littorella uniflora*) - marges des étangs
Etangs de Hollande, Petit Etang Neuf
 - Boulettes d'eau ou pilulaire (*pilularia globulifera L.*) - bords exondés de plans d'eau
Etangs de Hollande, Petit Etang Neuf
 - Alisier de Fontainebleau (*sorbus latifolia*) - espèce stable – arbre
encore en forêt de Fontainebleau
- **2 espèces très vulnérables**
(observées entre 1980 et 1995 dans un nombre plus faible de localités)
 - Rossolis intermédiaire (*drosera intermedia*) - tourbières
uniquement forêt de Rambouillet et RBD du fait des étrepages
 - Rossolis à feuilles rondes (*drosera rotundifolia L.*) – tourbières intra-forestières
uniquement en forêt de Rambouillet
- **2 espèces menacées d'extinction**
(raréfiées entre 1980 et 1995 – observées dans une seule localité)
 - Lycopode des tourbières (*lycopodiella inundata*) – tourbières et landes tourbeuses
RBD
 - Dryoptéris à crêtes (*dryopteris cristata*) – marais, lisière de taillis tourbeux
depuis 1980 marais de Cerisaie

Les 13 autres espèces nationales, pour la plupart hors forêt, sont identifiées comme suit :

- **3 espèces vulnérables**
 - Etoile d'eau (*damasonium alisma*) – flaques temporaires (1976/78)
 - Herbe de Saint-Roch (*pulicaria vulgaris*) – mares temporaires 1995/78 – champ à Cernay-la-Ville
 - Renoncule à fleurs en boules (*ranunculus nodiflorus*) – mares de platières (77)
- **1 espèce observée après 1995**
 - *Alisma gramineum*
- **1 espèce menacée d'extinction**
 - Gagée des champs (*gagea arvensis*) – lieux cultivés, sableux ou rocailleux (presque disparue)
- **8 espèces éteintes ou présumées**
(soit parce qu'elles n'ont pas été observées depuis 1980, soit parce qu'elles n'ont pas été retrouvées, malgré plusieurs visites, à la date de 1995) :
 - Ache rampante (*apium repens*)
 - Campanule cervicaria (*campanula cervicaria*)
 - Linaigrette grêle (*eriphorum gracile*)
 - Liparis de Loesel (*liparis loselii*)
 - Malaxis des tourbières (*hammbya paludosa*)
 - Œillet magnifique (*dianthus superbus*)
 - Orchis punaise (*orchis coriophora*)
 - Spiranthe d'été (*spiranthes aestivalis*)

Espèces végétales protégées de la liste régionale

Parmi les 167 E.V.P. de la liste régionale, 81 ont été observées historiquement au moins une fois sur la zone de classement, dont 41 encore observées au moins une fois récemment (entre 1980 et 1995) en forêt et principalement dans les RBD et qui se répartissent comme suit :

- **20 espèces vulnérables**
 - Laîche blanchâtre (*carex curta*) – mares tourbeuses
 - Laîche allongée (*carex elongata*) – taillis tourbeux éclaircis
visibles aujourd'hui en Ile-de-France, en forêt de Rambouillet : Etang des Vallées et Etang Neuf à Gambaiseuil

- Carvi verticillé (*carum verticillatum*) – landes tourbeuses claires
 - Œillet couché (*dianthus deltoïdes L.*) – landes et pelouses forestières
 - Bruyère à balai (*erica scoparia L.*) – lande forestière
 - Linaigrette à feuilles étroites (*eriphorum angustifolium*)
tourbières acides du Cerisaie, de la Claye
 - Hellebore vert (*helleborus viridis L. subsp. occidentalis*) – ravins de chênaie-charmaie
P.N.R.
 - Illécèbre verticillé (*illecebrum verticillatum L.*) – chemins forestiers, bords de mares
temporaires
 - Lobélie brûlante (*lobelia urens L.*) – landes herbeuses
pieds isolés
 - Osmonde royale (*osmunda regalis L.*) – lisière des bois tourbeux ou clairs
encore victime de prélèvements
 - Pédiculaire des bois (*pedicularis sylvatica L.*) – chemins forestiers
 - Pâturin des marais (*poa palustris*) – encore présente sur le bord des Etangs de Hollande
 - Comaret (*potentilla palustris L.*) – bords des mares forestières
bien représenté en forêt de Rambouillet
 - Potentille couchée (*potentilla supina L.*) – bords des Etangs
de Hollande, de Saint-Hubert – 1995
 - Saule rampant (*salix repens L.*) – arbuste des zones humides tourbeuses
qu'en forêt de Rambouillet
 - Scirpe cespiteux (*scirpus cespitosus L.*) – tourbières acides
qu'en forêt de Rambouillet
 - Scirpe flottant (*scirpus fluitans L.*) – mares et étangs forestiers
 - Rubanier nain (*sparganium minimum*) – eaux calmes sur substrat tourbeux
 - Violette des marais (*viola palustris L.*) – zones humides
présente uniquement en forêt de Rambouillet
 - Walhenbergie à feuilles de lierre (*walhenbergia hederacea*) – zones humides
bien présente en forêt de Rambouillet
- **4 espèces très vulnérables**
 - Calamagrostis des marais (*calamagrostis canescens*) – secteurs marécageux
marais d'Angennes, abondante à l'Etang des Vallées en 1996

- Jonc nain (*juncus pygmaeus*) – bords d'étangs, mares temporaires sur dalles de grès
environs des Mares Moussues – 1991
- Parnassie des marais (*parnassia palustris L.*) – tourbières basiques, prairies tourbeuses
P.N.R. : ru des Vaux de Cernay
- Rhynchospora blanc (*rhynchospora alba*) - tourbières acides
présente uniquement en forêt de Rambouillet, en RBD dirigée
- **10 espèces classées stables**
(observées entre 1980 et 1995 dans un nombre de localités sensiblement identiques)
 - Laïche lisse (*carex laevigata*) – forêt humide à marécageuse
 - Dorine à feuilles alternes (*chrysosplenium alternifolium L.*) – bords de ruisseaux
(1996)
 - Bruyère ciliée (*erica ciliaris L.*) – landes forestières
Ouest Forêt de Rambouillet
 - Millepertuis des marais (*hypericum helodes L.*) – bordure de plans d'eau
Ouest Forêt de Rambouillet
 - Piment royal (*myrica gale L.*) – arbuste – abondant dans les endroits humides
qu'en forêt de Rambouillet
 - Potamot à feuilles de renouée (*potamogeton polygonifolius*) – mares, fossés
fréquent en forêt de Rambouillet
 - Fougère des marais (*thelypteris palustris*)
plante bien représentée en forêt de Rambouillet
 - Orchis négligé (*dactylorhiza majalis subsp.praetermissa*) – bois marécageux clairs
 - Polystic à aiguillons (*polystichum aculeatum*) – forêt neutrophile
bien représenté
 - Utriculaire citrine (*utricularia neglecta*)
présente dans de nombreuses mares de la forêt de Rambouillet
- **4 espèces menacées d'extinction**
 - Linaigrette à feuilles larges (*eriphorum latifolium*) – prairies tourbeuses
une fois en 1992 dans le P.N.R. : prairie de la vallée du ru des Vaux de Cernay située en RBD dirigée
 - Fougère des montagnes (*oreopteris limbosperma*) – forêt acidophile
observée en 1995
 - Petite utriculaire (*utricularia minor L.*) – mares tourbeuses forestières
en RBD

- Canneberge (*vaccinium oxycoccos* L.) – tourbières acides
RBD
- **3 espèces éteintes ou présumées**
 - Linaigrette engainante (*eriophorum vaginatum* L.) – tourbières acides
 - Polypode du chêne (*gymnocarpium dryopteris* L.) – forêts acidiphiles
 - Myriophylle à fleurs alternes (*myriophyllum alterniflorum*) – eaux stagnantes ou courantes

Les 40 autres espèces régionales, **observées pour la plupart hors forêt**, sont classifiées comme suit :

- **4 espèces stables et 12 espèces vulnérables**
 - Peucedan des marais (*peucedanum palustre*) – marais
1993 – RNV de Bonnelles
 - Renoncule tripartite (*ranunculus tripartitus*) – mares tourbeuses acides
77 – platières
 - Sanguisorbe officinale (*sanguisorba officinalis* L.) – prairies para-tourbeuses (77)
 - Zannichellie des marais (*zannichellia palustris* L.) – mares et étangs
 - Ache inondée (*apium inundatum*) – mares forestières
 - Flûteau fausse renoncule (*baldellia ranunculoides* L.) – bords de plans d'eau
 - Bident radié (*bidens radiata*) – bords de plans d'eau
 - Laîche filiforme (*carex lasiocarpa*) – zones humides intra-forestières
marais acide de Cerisaie
 - Laîche de maire (*carex mairii*) – vides et chemins
victime de la fermeture des milieux, naturelle et consécutive à peupleraie
 - Elatine à six étamines (*elatine hexandra*) – bords d'étangs sablonneux forestiers
 - Porcelle tachée (*hypochoeris maculata* L.) – pelouses
77
 - Polygala amer (*polygala amara* subs. *amarella*) – pelouses calcicoles et prairies
91 et 77
 - Potentille des montagnes (*potentilla montana*) – landes sèches
nord 78
 - Sison amome (*sison amomum* L.) – ormaie rudérale (moins observée depuis 1980)
 - Stellaire glauque (*stellaria palustris*) – marge des étangs
disparue de la Forêt de Rambouillet

- Trinie commune (*trinia glauca*) – pelouses acides
91 et 77
- **5 espèces très vulnérables**
 - Hysope (*hyssopus officinalis* L.) – pelouses (*rarefiée*)
 - Jonc à inflorescence globuleuse (*juncus capitalus*) – landes inondées et bords d'étangs
77
 - Crassule de vaillant (*crassula vaillantii*) – lieux sablonneux humides et platières
1990/91
 - Orpin pubescens (*sedum villosum* L.)
mares et platières (91 + 77)
 - Utriculaire intermédiaire (*utricularia intermedia*) – eaux acides (*Gambaiseuil en 1995*)
- **7 espèces menacées d'extinction et 12 espèces éteintes**
 - Canche des marais (*deschampsia setacea*) – landes marécageuses (1995 / 77)
 - Orchis musc (*herminium monorchis*) – pelouses rases (1995)
Nord 78
 - Lycopode en massue (*lycopodium clavatum* L.) – terrains dénudés très acides
95 uniquement
 - Renoncule à feuilles de lierre (*ranunculus hederaceus* L.) – bords sources et ruisseaux
(1991 / 78)
 - Sagine noueuse (*sagina nodosa*) – zones fauchées ou pâturées (77)
 - Spiranthe d'automne (*spiranthes spiralis*) – landes humides
77 : une station – raréfaction imputable à la fermeture des milieux
 - Pissenlit des marais (*taraxacum palustre*) – prairies tourbeuses
(disparu en forêt de Rambouillet)
 - Botryche lunaire (*botrychium lunaria*) – pelouses sableuses (raréfiée depuis 1962)
 - Laïche arrondie (*carex diandra*) – bords de mares (très raréfiée depuis 1980)
 - Coeloglosse vert (*coeloglossum viride*) – prairies non amendées (1970/78)
 - Cystoptéris fragile (*cystopteris fragilis*) – lieux ombragés et frais (très raréfiée)
 - Prêle d'hiver (*equisetum hyemale* L.) – berges des ruisseaux intra-forestiers (1935/78)
 - Bruyère vagabonde (*erica vagans* L.) – milieux secs (1912/78)
 - Pédiculaire des marais (*pedicularis palustris* L.) – tourbes, fossés, chemins (disparu)

Annexes

- Grasette commune (*pinguicula vulgaris* L.) – marais tourbeux, rochers humides (disparue)
- Grand polynème (*polycnemum majus*) – vignes, moissons sur sols (très raréfié)
- Bistorte (*polygonum bistorta* L.) – prairies (1872/78)
- Rhynchospore brun (*rhynchospora fusca*) – tourbières et landes (raréfié)

Sagine subulée (*sagina subulata*) – secteurs humides acides (raréfié)

Annexe n° 4 : Liste des espèces animales rencontrées sur le massif

(Données à jour en juillet 2000)

Mammifères

Les principaux grands et gros mammifères rencontrés, cerf Elaphe, chevreuil et sanglier, sont bien représentés sur l'ensemble du massif. Ces populations en constante évolution font l'objet de prélèvements réguliers (*plans de chasse pour le cerf et le chevreuil, chasse et battues de destruction pour le sanglier*), qui permettent de les maintenir à des densités supportables et compatibles avec la régénération naturelle et/ou artificielle de la forêt mais aussi avec l'objectif d'accueil du public assigné à une forêt péri-urbaine comme la forêt de Rambouillet.

Les petits mammifères sont principalement : le lièvre, le lapin, le blaireau (*3 espèces « chassables »*), le renard, la belette, la fouine, la martre, le putois, le lerot, le loir, le mulot sylvestre, le campagnol roussâtre, la musaraigne, la taupe, l'écureuil, le hérisson. Parmi eux, le renard et la fouine figurent sur la liste des espèces classées nuisibles pour l'année 2005 (Arrêté préfectoral du 29 novembre 2004).

Oiseaux

Les nombreuses espèces d'oiseaux observées au sein du massif de Rambouillet sont :

- soit des espèces « gibier » comme la bécasse, le faisan, le canard colvert, le foulque, le vanneau huppé ... dont certaines peuvent être classées « nuisibles » comme le pigeon ramier, l'étourneau sansonnet, la pie bavarde, la corneille noire...
- soit des espèces protégées au niveau national comme le rouge-gorge, les mésanges bleue et charbonnière, le roitelet huppé, le pic épeiche, le pic vert, la chouette hulotte, la buse variable, le pinson des arbres, le pouillot véloce, le coucou gris, le loriot ... qui comptent une proportion d'espèces remarquables protégées au plus haut niveau européen comme le pic noir, le pic-grièche écorcheur, le pic mar, le blongios nain, l'engoulevent d'Europe et la bondrée apivore. Pour l'essentiel, ce sont là des nicheurs réguliers, auxquels se rajoutent quelques nicheurs occasionnels comme le vanneau huppé, le héron cendré... et des migrateurs rares comme l'oie, le canard siffleur.

Bien qu'elle constitue un site remarquable au regard de sa diversité paysagère et écologique, la forêt de Rambouillet n'a pas été retenue comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.), à la différence du massif de Fontainebleau.

A signaler une centaine de rapaces de trente espèces différentes qui vivent en liberté dans « la forêt des aigles » de l'Espace Rambouillet, grâce à une structure adaptée à leur environnement. Grâce aussi à une infrastructure d'élevage et de soins, le suivi et la reproduction des espèces de rapaces en voie de disparition peuvent être assurés sur place, en vue d'une réintroduction dans leur milieu naturel et la réalisation à terme d'un conservatoire d'espèces rares et menacées, unique en Europe.

Reptiles

La forêt de Rambouillet accueille, de préférence dans ses endroits clairs et ensoleillés de rochers, de rocailles ou de sable, mais aussi parfois à proximité d'étangs et de mares (*couleuvre à collier* ou « *serpent d'eau* »), les espèces de reptiles les plus courantes de l'Ile-de-France, à savoir :

- 4 espèces de lézards :
 - vert (*lacerta viridis*)
 - des murailles (*podarcis muralis*)
 - agile (*lacerta agilis*)
 - vivipare (*lacerta vivipara*)
- au moins 2 espèces de couleuvres :
 - coronelle lisse (*coronella austriaca*)
 - couleuvre à collier (*natrix natrix*)
- des vipères (*vipera sp.*)
- l'orvet (*anguis fragilis*).

A l'exception des espèces de vipères, ces reptiles sont protégés au niveau national, par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993.

Sont inscrits à l'annexe IV de la directive « Habitats » :

- la couleuvre lisse
- le lézard des murailles
- le lézard vert
- le lézard agile. Ce dernier figure également à l'annexe II de la Convention de Berne et dans le livre rouge de l'inventaire de la Faune Menacée de France (IFF).

Amphibiens et vertébrés aquatiques

Du fait de la présence d'un important réseau de mares, d'étangs et de zones humides, la forêt de Rambouillet abrite différentes espèces d'amphibiens, à savoir :

- au moins 4 espèces d'urodèles :
 - le triton ponctué (*triturus vulgaris*)
 - le triton palmé (*triturus helveticus*)
 - le triton crêté (*triturus cristatus*)
 - le triton marbré (*triturus marmoratus*)
- au moins 5 espèces d'anoures :
 - le crapaud commun (*bufo bufo*)
 - la grenouille rousse (*rana temporaria*)
 - la grenouille agile (*rana damaltina*)
 - la rainette (*hyla arborea*)
 - le groupe des grenouilles vertes (*rana gresculenta*)
- La salamandre

A l'exception de la grenouille rousse et des grenouilles vertes, ces amphibiens sont protégés au niveau national par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993.

Sont inscrits à l'annexe IV de la directive « Habitats » :

- la grenouille agile
- le triton crêté

- le triton marbré, espèce de plus inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne et citée dans le livre rouge de l'IFF.

Est inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats » :

- le triton crêté, espèce de plus inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne et citée dans le livre rouge de l'IFF.

Par ailleurs, la faune piscicole des ruisseaux, rivières et étangs est constituée d'espèces communes comme :

- le brochet
- le gardon
- la perche
- la tanche
- la carpe
- le poisson-chat.

Insectes

La liste des insectes protégés en Ile de France est fixée par arrêté ministériel du 22 juillet 1993. Le massif de Rambouillet recèle une grande richesse entomologique due à la variété de ses milieux (*marais et tourbières, prairies humides, mares forestières, landes sablonneuses, landes humides, lisières forestières, vieilles écorces et arbres dépérissants des forêts, chemins forestiers et endroits plus ouverts*).

Les principales espèces d'insectes observables au sein du massif sont :

- de l'ordre des Odonates (libellules)
au moins 6 espèces protégées au plan régional, dont :
 - la leste dryade (*lestes dryas*)
 - le sumpetrum noir (*sympetrum danae*)
 - la grande aeschne (*aeschne grandis*)
 - le sympetrum jaune d'or (*sympetrum flaveolum*)
 - l'agrion nain (*ischnura pumilio*)
- de l'ordre des Lépidoptères (papillons)
au moins 12 espèces protégées au plan régional dont :
 - le grand sylvain (*limenitis populi*)
 - le morio (*nymphalis antiopa*)
au moins 2 espèces d'intérêt communautaire (annexe II – directive CEE) :
 - l'écaille chinée (*callimorpha quadripunctaria*)
 - le damier de la Succisse (*euphydryas aurinia*)
ainsi que :
 - le myrtil
 - le petit sylvain
 - le paon du jour
 - le tircis
 - le bombyx du chêne
- de l'ordre des Hyménoptères
espèces les plus communes, sans protection :
 - le frelon

- l'abeille
- la guêpe
- les fourmis noire et rousse

- de l'ordre des Coléoptères
espèces sous protection régionale, au moins 4 espèces dont :
 - la cicindèle à labre noir (*cicindela silvatica*)
 - le zabre court (*pelor curtus*)
espèces d'intérêt communautaire (annexe II – directive CEE) :
 - le grand capricorne (*cerambix cerdo*) inféodé aux vieux chênes
 - le lucane cerf-volant (*lucanus cervus*)
autres espèces :
 - le scolyte de l'orme
 - le carabe doré
 - le bousier

- de l'ordre des arthropodes (*arachnides ou araignées, crustacés, myriapodes*)
espèces présentes, avec ou sans protection :
 - l'épeire fasciée
 - le fauchoux
 - le gloméris (ou mille-pattes de la famille des myriapodes)
 - le cloporte des caves

Il est important d'insister sur le fait que la présence et la répartition de ces espèces (ici en l'occurrence les insectes, mais aussi toute autre espèce animale ou végétale) dépendent étroitement de la qualité et de l'évolution des habitats.

Annexe n° 5 : Evolution de la population dans les communes concernées par le classement (recensements de 1962 et 1999)

Communes	Population recensée en 1999	Population recensée en 1962
ADAINVILLE	824	265
AUFFARGIS	1 859	622
BAZAINVILLE	1 192	479
BEHOUST	374	216
BOISSIERE-ECOLE (LA)	725	446
BONNELLES	2 162	478
BOURDONNE	427	299
BREVIAIRES (LES)	1 024	311
BULLION	1 799	643
CELLE-LES-BORDES (LA)	842	347
CERNAY-LA-VILLE	1 727	561
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	800	395
CONDE-SUR-VESGRE	1038	258
ESSARTS-LE-ROI (LES)	6 126	1 735
GALLUIS	1 034	540
GAMBAIS	2 064	888
GAMBAISEUIL	54	39
GARANCIERES	2 242	902
GAZERAN	1 156	520
GROUROUVRE	763	427
HERMERAY	831	439
LONGVILLIERS	442	140
MESNULS (LES)	883	545
MERE	1 675	774
MILLEMONT	206	115
MITTAINVILLE	514	213
MONTFORT-L AMAURY	3 137	1 887
ORGERUS	2 245	884
PERRAY-EN-YVELINES (LE)	5 828	1 918
POIGNY-LA-FORET	872	374
QUEUE-LES-YVELINES (LA)	1 844	919
RAIZEUX	732	280
RAMBOUILLET	24 758	11 387
ROCHEFORT-EN-YVELINES	774	363
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	5 671	1 384
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	1 322	680
SAINT-REMY-L HONORE	1 299	294
SENLISSE	484	403
SONCHAMP	1 485	890
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	742	560
Total Communes concernées par le classement :	83 976	34 820

Annexe n° 6 : Liste des monuments historiques

(Source : SDAP, 2005)

Liste des monuments historiques protégés sur le territoire des communes concernées par le classement.

ADAINVILLE

- Eglise ; choeur lambrissé - Classement Monument Historique par arrêté du 30 juillet 1909

AUFFARGIS

- Domaine de l'ancienne abbaye des Vaux de Cernay (également sur commune de Cernay-la-Ville) ; parties bâties du domaine y compris la grille du XVIII^e siècle situées sur les parcelles A5 et A11 de Cernay-la-Ville ainsi que sur les parcelles B11 et B12 d'Auffargis pour être conservées, sol de la parcelle A6 de Cernay-la-Ville sur laquelle sont implantés les principaux bâtiments abbatiaux - Classement MH par décret du 4 janvier 1994

BAZAINVILLE

- Eglise Saint-Nicolas, puis Saint-Georges ; clocher, transept et sacristie - Inscription à l'ISMH par arrêté du 4 juin 1926

BEHOUST

- Château situé CD n° 42; façades et toitures du château et des communs (y compris les écuries) ; intérieur de la chapelle et des écuries - Inscription à l'ISMH par arrêté du 12 octobre 1976

BOISSIERE-ECOLE (LA)

- Chapelle funéraire de la famille Hériot - Classement MH par arrêté du 22 septembre 1987
- Château ; salle des glaces - Inscription à l'ISMH par arrêté du 4 décembre 1985 ; façades et toitures, pièces suivantes et éléments du rez-de-chaussée : vestibule, grand escalier, petit salon, grande salle à manger dite salle des marbres, salle des maquettes - Classement MH par arrêté du 22 septembre 1987

BONNELLES

BOURDONNE

- Château ; façades et toitures du château ; chapelle - Inscription à l'ISMH par arrêté du 19 novembre 1946 ; communs, douves, parc, grille et mur de clôture - Inscription à l'ISMH par arrêté du 27 février 1989

BREVIAIRES (LES)

- Borne armoriée à 100 m environ du chêne dit « La Tête d' Alouette » - Inscription à l'ISMH par arrêté du 26 mars 1936

BULLION

- Eglise Saint-Vincent et Saint-Sébastien – Inscription à l'ISMH par arrêté du 13 juillet 1962

CELLE-LES-BORDES (LA)

- Château ; façades et toitures - Inscription à l'ISMH par arrêté du 1er août 1966
- Eglise Saint-Germain-de-Paris - Inscription à l'ISMH par arrêté du 23 juillet 1981

CERNAY-LA-VILLE

- Domaine de l'ancienne abbaye des Vaux de Cernay (également sur commune d'Auffargis) ; parties bâties du domaine y compris la grille du XVIII^e siècle situées sur les parcelles A5 et A11 de Cernay-la-Ville ainsi que sur les parcelles B11 et B12 d'Auffargis pour être conservées, sol de la parcelle A6 de Cernay-la-Ville sur laquelle sont implantés les principaux bâtiments abbatiaux - Classement MH par décret du 4 janvier 1994
- Eglise Saint-Brice (cad. B 212) – Inscription à l'ISMH par arrêté du 20 juin 1928

CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

CONDE-SUR-VESGRE

ESSARTS-LE-ROI (LES)

GALLUIS

GAMBAISEUIL

GAZERAN

- Eglise - Inscription à l'ISMH par arrêté du 19 octobre 1965

GROSROUVRE

- Château de la Mormaire ; façades et toitures du château, dépendances (non compris la ferme), parc clos de murs - Inscription à l'ISMH par arrêté du 17 décembre 1990
- Eglise Saint-Martin - Classement MH par arrêté du 4 juillet 1995
- Bornes de l'ancienne allée de chasse de Charles X au lieu dit « Le Chêne Rogneux » - Inscription à l'ISMH par arrêté du 6 mars 1950

HERMERAY

- Eglise - Inscription à l'ISMH par arrêté du 6 mars 1950

LONGVILLIERS

- Eglise ; portail du XII^e siècle et clocher - Inscription à l'ISMH par arrêté du 17 février 1950

MERE

MESNULS (LES)

- Château ; parties non classées du château – Inscription à l'ISMH par arrêté du 16 novembre 1945 ; façades et toitures, grand escalier intérieur et plafonds à la française du corps principal du château, porterie et orangerie, bassin avec sa vasque de la cour d'honneur, balustrade ajourée de la grande terrasse, restes architecturés du grand bassin - Classement MH par arrêté du 7 mai 1975

MILLEMONT

- Château de Millemont ; communs – Inscription à l'ISMH par arrêté du 28 avril 1947 ; ensemble du château : petit et grand château - Classement MH par arrêté du 25 janvier 1965

MITTAINVILLE

- Eglise Saint-Rémy - Inscription à l'ISMH par arrêté du 12 avril 1972

MONTFORT-L'AMAURY

- Château ; vestiges - Classement MH par liste de 1862
- Château de Groussay ; château avec ses décors intérieurs ainsi que le parc l'accompagnant avec toutes ses fabriques - Classement MH par arrêté du 27 septembre 1993
- Cimetière ; porte et cloître du cimetière - Classement MH par liste de 1875
- Eglise Saint-Pierre - Classement MH par liste de 1840

- Hôtel (ancien) ; façades et toitures ainsi que les restes des anciens remparts de la ville se trouvant dans le parc - Inscription à l'ISMH par arrêté du 1er mars 1977
- Maison de Maurice Ravel, actuellement musée – Inscription à l'ISMH par arrêté du 19 juillet 1994

ORGERUS

- Eglise - Inscription à l'ISMH par arrêté du 19 juillet 1926

PERRAY-EN-YVELINES (LE)

- Croix de chemin dite « Croix Saint-Jacques » au croisement de la route de Paris à Chartres et du chemin de la Grimace au hameau Saint-Jacques - Inscription à l'ISMH par arrêté du 15 mai 1952

POIGNY-LA-FORET

QUEUE-LES-YVELINES (LA)

- Château ; façades et toitures du château et des deux pavillons d'entrée aux extrémités du mur de soutènement de la terrasse, pièces suivantes avec leurs décors de boiseries : salon et salle à manger au rez-de-chaussée, chambre à coucher avec alcôve au premier étage - Inscription à l'ISMH par arrêté du 26 novembre 1979 ; murs de clôture et de soutènement du domaine – Inscription à l'ISMH par arrêté du 31 juillet 2001

RAIZEUX

RAMBOUILLET

- Domaine ; ensemble des boiseries et salle de bains en porcelaine de Delft du château, laiterie de Marie-Antoinette, Ermitage, pavillon des Coquillages - Classement MH par arrêté du 23 mars 1896 ; tour dite de François Ier attenante au château, salle de bains de Napoléon Ier, oratoire de Napoléon Ier dans la tour ouest du château, pavillon des Quatre-Saisons y compris sa décoration intérieure, pigeonnier de la ferme nationale - Classement MH par arrêté du 14 mars 1944 ; ferme : portail d'entrée, pigeonnier, deux granges situées de part et d'autre du pigeonnier, grand bâtiment sud-ouest ; bergerie : portail d'entrée, deux bergeries, hangar de gauche au fond de la cour - Classement MH par arrêté du 29 août 1977 ; bâtiments non classés de la ferme et de la bergerie, sol des cours – Inscription à l'ISMH par arrêté du 29 août 1977
- Ecuries du Comte de Toulouse (anciennes) , dites aussi Caserne des Gardes ; façades et toitures - Classement MH par arrêté du 8 juin 1967
- Eglise Saint-Lubin et Saint-Jean - Inscription à l'ISMH par arrêté du 18 juillet 2003
- Hôtel de Ville ; façades et toitures - Inscription à l'ISMH par arrêté du 29 novembre 1965
- Hôtel des Postes, 1 place André Thome ; façades et toitures de l'ensemble des corps de bâtiments - Inscription à l'ISMH par arrêté du 26 avril 1999
- Pavillon de Toulouse, 8 rue de la Motte ; façades et toitures du bâtiment principal, escalier intérieur avec sa cage - Inscription à l'ISMH par arrêté du 18 mars 1980
- Pavillon du Roi de Rome dit Palais du Roi de Rome ; façades et toitures de l'ancien Palais du Roi de Rome 28/30/34/38 rue du Général-de-Gaulle - Inscription à l'ISMH par arrêté du 20 octobre 1966 ; pavillon du Verger - Inscription à l'ISMH par arrêté du 12 avril 1989 ; façade et toitures de l'un des bâtiments dus à l'architecte Famin et faisant partie du Pavillon du Roi de Rome 4-6-8 place du Roi de Rome - Classement MH par arrêté du 3 février 1995

ROCHEFORT-EN-YVELINES

- Bailliage (ancien) ; façades et toitures - Inscription à l'ISMH par arrêté du 19 octobre 1965
- Château ; bâtiment Louis XIII et ruines de la tour - Inscription à l'ISMH par arrêté du 7 octobre 1931
- Eglise ; porte latérale sud - Inscription à l'ISMH par arrêté du 1er février 1937

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

- Eglise Saint-Nicolas - Classement MH par arrêté du 5 juillet 1993

- Immeuble, 38 rue Poupinel ; bâtiment principal se trouvant entre la cour intérieure et la rivière de la Remarde - Inscription à l'ISMH par arrêté du 19 août 1975
- Immeuble, 9 rue Charles de Gaulle ; façade - Inscription à l'ISMH par arrêté du 6 novembre 1929

SAINT-LEGER-EN-YVELINES

- Dolmen dit « Pierre-Ardroue » dans la forêt - Classement MH par arrêté du 23 mai 1906
- Eglise ; clocher - Inscription à l'ISMH par arrêté du 13 avril 1933

SAINT-REMY-L'HONORE

- Prieuré des Hautes-Bruyères (ancien) ; tympan de porte sur lequel est gravée au trait une figure de Vierge Assise - Classement MH par arrêté du 25 janvier 1934

SONCHAMP

- Eglise Saint-Georges - Inscription à l'ISMH par arrêté du 21 décembre 1984

VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES

Annexe n° 7 : Tronçons routiers traversant le massif de Rambouillet

(Source : DDE des Yvelines, 2001)

ACCIDENTS CORPORELS 1995-2000 - FORET DE RAMBOUILLET -



Direction
Départementale
de l'Équipement

Yvelines

Direction
des Subdivisions

Cellule
Départementale
d'Exploitation
et de Sécurité

Routes	Début tronçon	Fin tronçon	PR... à...	Longueur section (Km)	Accidents	Tués	Blessés Graves	Blessés Légers	Accidents contre animaux	Trafics moyens journaliers 2000
D24	D910	D91	0 à 8+475	8,438	7	0	3	8	0	1797
D27	D906	D29	0 à 6+527	6,406	10	0	7	8	0	5676
D27	D29	D988	6+527 à 12+161	5,62	9	1	6	8	0	2720
D29	D27	D988	0 à 4+780	4,788	5	1	4	5	0	2750
D42	Orgerus	Garancières	6+060 à 10+350	4,327	10	0	1	10	0	3349
D61	D132	D906	0 à 7+255	7,245	3	1	1	2	0	532
D61	D60	D936	17+842 à 21+800	3,966	2	0	2	0	0	2160
D71	D63	D80	0 à 8+435	8,401	7	0	3	5	1 (1 BL) *	1697

* BL = Blessé Léger

Routes	Début tronçon	Fin tronçon	PR... à...	Longueur section (Km)	Accidents	Tués	Blessés Graves	Blessés Légers	Accidents contre animaux	Trafics moyens journaliers 2000
D71	D80	limite Sud département	8+435 à 12+345	3,909	0	0	0	0	0	1109
D72	D61	D27	5+038 à 9+735	4,615	0	0	0	0	0	385
D80	D906	D107	0 à 5+892	5,882	5	2	0	7	0	2177
D80	D107	D71	5+892 à 10+348	4,468	5	0	2	6	0	2951
D80	D71	limite Est département	10+348 à 13+038	2,703	0	0	0	0	0	2951
D91	D149	D906	19+665 à 22+834	3,181	8	0	2	12	0	1506
D107	D936	D80	0 à 8+595	8,591	10	0	5	9	0	2978
D107	D80	limite Sud département	8+595 à 12+926	4,319	7	0	3	6	0	1829
D112	Bazainville	Gambais	5+765 à 9+148	3,369	2	0	1	3	0	1312
D112	D983	D111	9+698 à 14+397	6,123	3	2	2	1	0	672
D112	D111	D138	14+397 à 20+235	5,842	5	0	4	3	0	568
D132	D29	D27	0 à 2+018	1,865	1	1	0	0	0	511
D132	D27	D61	2+018 à 6+325	4,305	0	0	0	0	0	996
D132	D149	D988	6+718 à 9+546	2,842	2	0	2	0	0	2219
D138	D111	D112	9+987 à 15+957	6,225	4	2	2	2	0	2942
D149	D988	D132	3+432 à 6+761	3,095	1	0	1	1	0	1497
D155	D156	D76	2+600 à 7+033	4,025	17	0	13	10	0	4373
D155	D13	D191	7+308 à 10+038	2,994	3	0	3	1	0	2398
D179	D112	N12	0 à 4+023	4,094	8	1	3	10	0	3243

Routes	Début tronçon	Fin tronçon	PR... à...	Longueur section (Km)	Accidents	Tués	Blessés Graves	Blessés Légers	Accidents contre animaux	Trafics moyens journaliers 2000
D191	N10	D155	65+444 à 72+370	7,048	17	0	9	22	0	6668
D197	N12	Millemont	0 à 0+832	0,832	0	0	0	0	0	613
D199	D155	N12	0 à 2+052	2,041	3	0	1	2	0	3357
D906	D910	D27	27+092 à 35+375	8,283	30	5	21	56	0	5617
D936	D988	D176	20+767 à 25+575	5,057	8	1	5	10	0	2927
D936	D176	N10	25+575 à 31+630	6,044	6	0	2	6	0	4485
D936	D937	D61	35+320 à 44+003	8,411	19	3	7	25	0	4735
D936	D61	D983	44+003 à 52+770	8,891	10	3	1	7	1 (1 BL)*	3274
D937	D936	N10	0 à 1+698	1,758	0	0	0	0	0	9608
D988	D132	D936	23+832 à 33+368	9,841	20	2	10	20	0	6391
N10	D191	D937	26+692 à 32+425	6,097	33	2	5	43	0	45788
N12	D155	D112	47+300 à 55+705	8,324	29	1	3	46	1 (1 BG)*	28689

* BL = Blessé Léger

* BG = Blessé Grave

Annexe n° 8 : Liste des sites inscrits et classés

Sites inscrits

Des sites inscrits sont présents sur les communes de :

- *Gazeran*
- *Gambais*
- *Les Mesnuls et St Rémy-l'Honoré*
- *et la quasi totalité des communes du PNR*

Sites classés

Le périmètre intègre de nombreux sites classés :

- *le château de Voisins et son parc sur les communes de Gazeran et Hermeray*
- *le site des Rochers d'Angennes sur les communes de Poigny-la-Forêt, Raizeux et Hermeray*
- *le château de Rambouillet, son parc et la bergerie nationale*
- *L'étang de la Tour sur la commune de Rambouillet*
- *le site des étangs sur les communes de St-Léger-en-Yvelines, des Bréviaires et du Perray-en-Yvelines.*
- *un site sur Gambaiseuil*
- *le château de Millemont*
- *le château de la Couarde sur les communes de Grosrouvre et de la Queue-les-Yvelines*
- *le site des Moulins dans cette dernière commune*
- *tous les sites du PNR qui ne sont pas inscrits.*

Annexe n° 9 : Liste des ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

TOURBIERE DES PIMENTIERES	Gambais	19.90	floristique, faunistique
LANDES A CALLUNE AU NORD DE L'ETANG NEUF	Gambaiseuil	22.36	phytoécologique, ornithologique
TOURBIERE DE L'ETANG NEUF	Gambaiseuil	88.92	écologique
TOURBIERES DE L'ETANG DES BRUYERES	Bourdonné, Gambais	31.14	floristique
LANDE ET TOURBIERE AU SUD DE L'ETANG NEUF DE GAMBAIS	Gambais, Gambaiseuil	26.84	
AULNAIES TOURBEUSES DE GAMBAISEUIL	Gambaiseuil	65.46	floristique
ETANG DE LA PLAINE	Montfort l'Amaury	2.94	
LA FERRIERE	Bourdonné	20.65	
PRAIRIE HUMIDE ET COUPE DE GAMBAISEUIL	Gambaiseuil, Gambais	34.52	faunistique
PRAIRIES	Bourdonné	9.54	
MARE MOUSSUE	Saint Léger en Yvelines	0.92	herpetologique
VALLON DU PETIT ET GRAND ETANG	Coignières, Saint Rémy l'Honoré	13.29	floristique
BOIS DE LA TALLE	Saint Rémy l'Honoré	17.75	faunistique, floristique
MARE DU PARC D'EN HAUT	Saint Léger en Yvelines	19.60	
ENSEMBLE DES MARES AUX CANETS	Gambaiseuil	10.87	herpetologique
ENSEMBLE DES MARES AUX VINAIGRES	Gambaiseuil, Condé sur Vesgre		herpetologique, floristique
ETANG ROMPU	Saint Léger en Yvelines	7.39	
CHENAIE DE LA FERME DES BOEUFs	Saint Rémy l'Honoré	5.61	écologique
VALLON EN AVAL DES ETANGS DE HOLLANDE	Saint Léger en Yvelines	34.53	floristique
TOURBIERE DE LA VALLEE MOUSSUE	Saint Léger en Yvelines	109.18	floristique
VALLON DE LA FONTAINE BLEUE A L'ETANG DU POULAIN, TOURBIERES DU HAUT-PLANET	La Boissière Ecole, Condé sur Vesgre, Saint Léger en Yvelines	403.73	phytoécologique, floristique
LANDE SECHE DES BUTTES ROUGES	Saint Léger en Yvelines	40.14	phytoécologique, ornithologique
BORD SABLEUX DU GRAND ETANG DE HOLLANDE	Les Bréviaires	2.78	floristique
ETANGS DE ST HUBERT, CORBET, BOURGNEUF, POURRAS	Les Bréviaires, le Perray en Yvelines	246.31	faunistique, floristique
PRAIRIE HUMIDE DU GUE PORCHEREL	Adainville	25.25	phytoécologique, ornithologique
TOURBIERE DE L'ARCHET	Saint Léger en Yvelines	14.37	floristique
MARE "CORBET"	Les Bréviaires	0.36	
TOURBIERE DES GRANDES BRECHES	Saint Léger en Yvelines	74.45	phytoécologique, ornithologique
AQUEDUC	Les Bréviaires	1.11	
FOND DE VALLEE DE MAINCOURT AU BOIS SAINT PIERRE	Dampierre en Yvelines, Les Essarts le Roi, Levis Saint Nom	62.37	
LANDE DU TROU ROUGE	La Boissière Ecole	49.73	phytoécologique, ornithologique
LANDE DE LA VALLEE DES GRES	La Boissière Ecole	176.38	phytoécologique, ornithologique
VALLEE TOURBEUSE DU PASSOIR	La Boissière Ecole	64.79	floristique
MARE DE PECQUEUSE	La Boissière Ecole	2.67	floristique
BORD DU CHEMIN AU CARREFOUR DE LA MARE AUX CANETTES	La Boissière Ecole, Poigny la Forêt	94.96	floristique
ETANG DU PERRAY	Le Perray en Yvelines	9.77	floristique
PRAIRIES HUMIDES DES BOUILLONS ET BOIS BOISSEAU	Cernay-la-Ville, Senlis	205.39	
LA MARE AUX BUTTES	Les Bréviaires	14.45	herpetologique
VALLEE TOURBEUSE AU NORD DE LA FERME DE L'AULNAY	La Boissière Ecole	22.21	floristique, faunistique
LANDE SECHE AU NORD DE L'ETANG ROAD	La Boissière Ecole	25.73	phytoécologique, ornithologique
MARAIS ET ETANG DES VALLEES	Auffargis	9.93	phytoécologique, floristique
BORD DU CHEMIN AU CARREFOUR DE LA MARE AUX CANETTES	La Boissière Ecole, Poigny la Forêt	18.38	
BOIS TOURBEUX DU GRAND ETANG	Poigny la Forêt	57.91	floristique, faunistique
COTEAUX DES MARECHAUX	Senlis	37.59	mycologique
MARAIS DE LA CERISAIE	Gazeran, Poigny la Forêt, Rambouillet	112.03	floristique
QUEUE DU PETIT ETANG NEUF	Poigny la Forêt	14.24	floristique
TOURBIERE ET ETANGS D'ANGENNES	Poigny la Forêt	26.68	floristique
LES ROCHES D'ANGENNES	Poigny la Forêt	23.86	mycologique
VALLEE DE LA MALTORNE A MITTAINVILLE	La Boissière Ecole, Mittainville	23.14	écologique, floristique
COTEAU AU "BUNGALOW"	Mittainville	8.51	
TOURBIERE ET ETANG DE GUIPERREUX	Hermeray, Poigny la Forêt, Raizeux	85.19	floristique, ornithologique

SABLIERE DE MITTAINVILLE	Mittainville		4	ornithologique
FRICHE SUR L'ETANG	Cernay la Ville		5.82	phytoécologique
PRAIRIE HUMIDE DE LA GRENOUILLERE	Mittainville		4.82	écologique, floristique
ETANG AUX "CENTS ARPENTS"	Mittainville		4.45	
FRICHE DES TOULIFAUX	La Celle les Bordes		18.02	floristique, faunistique
FRICHE DE LA BRELINQUINERIE	La Celle les Bordes		2.38	phytoécologique
ZONE FORESTIERE AUTOUR DE L'ETANG D'OR	Rambouillet, Sonchamp		333.15	mycologique
VALLEE DE LA GUESLE DE GUIPERREUX A RAIZEUX	Hermeray, Raizeux		19.52	phytoécologique, floristique
ETANG DE LA FOSSE AUX BROUX	La Celle les Bordes		3.84	herpetologique
AULNAIE DU MOULIN DE BECHEREAU	Bullion		16.11	écologique
ZONE FORESTIERE AUTOUR DE L'ETANG D'OR	Rambouillet, Sonchamp		30.76	
PRAIRIE DE LA VALLEE RENAULT	Bullion		19.24	floristique
LANDE A CALLUNE A L'OUEST DE CLAIREFONTAINE	Clairefontaine en Yvelines		9.46	phytoécologique, ornithologique
PRAIRIE HUMIDE DE CLAIREFONTAINE	Clairefontaine en Yvelines		55.14	phytoécologique, floristique
DOMAINE DE L'ECOLE CHARLES DE FOUCAULD	Bonnelles		31.79	phytoécologique
CARRIERE A L'OUEST DE CLAIREFONTAINE	Clairefontaine en Yvelines		0.54	ornithologique
MARAI AU NORD DE MOUTIERS	Bullion		25.84	phytoécologique, floristique, ornithologique
LANDE A CALLUNE DE BEAUREGARD, MARES ET TOURBIERES DU BOIS DE LA CLAYE	Bullion, La Celle les Bordes, Clairefontaine en Yvelines, Rochefort en Yvelines		225.85	phytoécologique, herpetologique, ornithologique
FRICHE PREFORESTIERE DE LA GRANDE BORNE	Bonnelles, Bullion, Rochefort en Yvelines		23.16	phytoécologique, ornithologique
PRAIRIE HUMIDE DU GUE D'AULNE	Rochefort en Yvelines		5.19	phytoécologique, floristique
MARES ET TOURBIERES DU BOIS DE LA VOISINE	Bullion, Clairefontaine en Yvelines, Saint Arnout en Yvelines		79.28	phytoécologique, floristique
LANDE A CALLUNE AU NORD DE ROCHEFORT	Rochefort en Yvelines		16.54	phytoécologique, ornithologique
PRAIRIE DE MORSANG, BAVILLE	Saint Cyr sous Dourdan, Rochefort en Yvelines		54.92	
ZONE HUMIDE A SONCHAMP	Sonchamp, Saint Arnout en Yvelines		50.59	
PETIT MARAI DE L'ETANG LA TOUR	Vieille Eglise en Yvelines		1.13	floristique
LANDE ARMEE (PARCELLE 12, 15, 13 - série XXII)	Clairefontaine en Yvelines		22.27	phytoécologique, ornithologique
TOURBIERE DU HAUT PLANET	Condé sur Vesgre		430.0	floristique, faunistique

ZNIEFF de type 2

FORET DE RAMBOUILLET NORD-OUEST	Gambaseuil, Gambais, St Leger en Yvelines, Les Bréviaires, Rambouillet, Gazeran, Hermeray, Le Perray en Yvelines, Condé sur Vesgre, Boissière Ecole, Adainville		13990	floristique, faunistique
BOIS DES HAUTES BRUYERES	Coignières, St Remy l'Honoré		414.9	faunistique, floristique
VALLEE DE L'YVETTE ET AFFLUENT EN AMONT DE DAMPIERRE	St Forget, Dampierre en Yvelines, Levis St Nom, Les Essarts le Roi		1123	phytoécologique
VALLEE DE LA VESGRE EN AVAL DE SAINT LEGER	Adainville, Condé sur Vesgre, St Leger en Yvelines		958.4	floristique, mammalogique
VALLEE DE L'YVETTE AVAL	78 : St Remy les Chevreuses, St Forget + 91		4681	phytoécologique, faunistique
VAUX DE CERNAY	Auffargis, Les Essarts le Roi, Cernay la Ville, Senlisse		1617	floristique, faunistique
BOCAGE A L'EST DE MITTAINVILLE	Mittainville		147.4	écologique, ornithologique
FORET DE RAMBOUILLET SUD-EST	Clairefontaine en Yvelines, La Celle Les Bordes, Vieille Eglise, Rambouillet, Bullion, Rochefort, St Arnout, Sonchamp, Bonnelles		6891	faunistique, floristique
FRICHE SUR L'ETANG	Cernay la Ville		505.3	phytoécologique
BOCAGE DE LA GRENOUILLERE	Mittainville		37.22	phytoécologique, floristique
BOIS D'ANGERVILLIERS	78 : Bonnelles, Rochefort en Yvelines + 91		1750	faunistique, floristique
VALLEE DE L'AULNE	Bonnelles, Bullion, Rochefort en Yvelines, Longvilliers		167.9	phytoécologique, ornithologique
FORET DES 4 PILIERS	Bazainville, Behoust, Garancières, Millemont, Orgerus		1400.0	floristique, faunistique